CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2005-2006

Québec

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2005-2006

Québec

Le présent document a été réalisé par
le Conseil supérieur de l'éducation.

Révision linguistique : Madeleine Fex
Conception graphique et mise en page : Idéation

Pour obtenir de l'information complémentaire,
veuillez vous adresser au :

Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2
Téléphone : 418 643-5850
Télécopieur : 418 644-2530

Ce document peut être consulté sur le site Internet du
Conseil supérieur de l'éducation au www.cse.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-47127-X (version imprimée)
ISBN-10 : 2-550-47824-X (PDF)
ISBN-13 : 978-2-550-47824-9 (PDF)
ISSN : 1711-1722 (version imprimée)
ISSN : 1719-0622 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2006

Reproduction autorisée à la condition de mentionner la
source.

2007-04138/

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le *Rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2005-2006*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Jean-Marc Fournier
Québec, octobre 2006

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil supérieur de l'éducation*.

Ce rapport contient une description générale du Conseil supérieur de l'éducation. Il fait également état des orientations, des objectifs et des indicateurs du Plan stratégique 2001-2005, plan mis à jour d'année en année afin de prendre en compte les nouveaux objectifs de travail adoptés en remplacement de ceux déjà atteints. Le rapport rend compte des résultats obtenus au regard de l'ensemble des objectifs.

Un des événements marquants de l'année 2005-2006 a été, sans contredit, les travaux entourant le dépôt du rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, appelé rapport Boudreau. Dans celui-ci, on recommande de maintenir le Conseil supérieur de l'éducation, mais de recentrer sa mission sur le développement d'une vision à moyen et long termes de l'éducation. Dans cette perspective, le Conseil serait délesté de son obligation de fournir des avis techniques ou administratifs sur divers sujets. En outre, il n'aurait plus l'obligation de maintenir des commissions permanentes et pourrait les remplacer par des comités ad hoc.

À la suite de la parution de ce rapport, tous les membres du Conseil et des commissions ont été consultés et, à la demande du ministre, des travaux ont été réalisés conjointement avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'en arriver à une position commune. En conséquence, un projet de loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation devrait être déposé au cours de la prochaine année.

Des travaux ont également été réalisés afin d'élaborer un nouveau plan stratégique. Cependant, ils ont été retardés afin de prendre en compte les retombées du rapport Boudreau. Un projet de nouveau plan stratégique devrait être adopté par le Conseil au début de la prochaine année.

En plus du rapport 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite*, le Conseil a adopté les avis suivants : *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises* et *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*.

En outre, les membres du Conseil se sont rendus dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'automne 2005 afin d'entendre des représentants de tous les ordres d'enseignement et du milieu communautaire, de prendre le pouls de ces acteurs intéressés par l'éducation et de leur permettre de faire part de leurs préoccupations. Le Conseil a été témoin du drame des régions qui vivent intensément leur déclin démographique, mais en même temps du dynamisme des acteurs du milieu à se concerter et à répondre aux défis auxquels ils font face. Le Conseil a produit un rapport synthèse de cette visite et l'a transmis au ministre ainsi qu'à l'ensemble des organismes et des groupes qu'il a rencontrés.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a, quant à lui, adopté deux avis : le premier intitulé *Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007* et le second, *Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études*.

Ces avis ainsi que le rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation constituent le cœur de la mission du Conseil supérieur de l'éducation et répondent aux objectifs inscrits dans son plan stratégique. Afin d'assurer la qualité de ces objectifs, l'organisme s'appuie sur la recherche, sur l'écoute des milieux et sur le regard pénétrant que permet la composition diversifiée des membres, tant du Conseil que de ses commissions et comités. Au cours de l'année, le Conseil a d'ailleurs accueilli quatre nouveaux membres provenant d'horizons différents.

L'importance que le Conseil accorde à cette diversité se reflète d'ailleurs dans les efforts qu'il fait en vue de faciliter la participation de personnes qui ne font pas directement partie des réseaux de l'éducation et de celles, parmi ses membres, qui ont une charge familiale.

En terminant, je tiens à saluer le travail des quelque cent membres du Conseil, de ses commissions et comités et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et à les remercier. Ces personnes permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation qui, nous le croyons, influent sur les décisions ministérielles et servent de phares au milieu de l'éducation. Leur participation aux travaux représente entre dix et trente jours de réunions par année, en plus du temps qu'elles consacrent à la préparation de ces rencontres.

Au cours de la prochaine année, les défis que le Conseil aura à relever sont importants. Le premier est celui de la continuité dans les travaux que le Conseil mène, dans un contexte où plus de la moitié des membres seront renouvelés et le second, la nécessaire adaptation aux changements qui surviendront à la suite des modifications qui sont prévues à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil a tenu dix réunions au cours de l'année. Les commissions, pour leur part, en ont tenu de quatre à six et le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en a tenu cinq.

En terminant, je voudrais, au terme de mon mandat de quatre ans qui s'achèvera dans les mois à venir, souligner avec quelle fierté j'ai présidé les destinées du Conseil supérieur de l'éducation. J'ai été à même de constater que ses réalisations sont le fruit d'un travail collectif autant de personnes œuvrant au sein de la fonction publique québécoise que de membres bénévoles, sans oublier, bien sûr, toutes les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il élabore un avis ou un rapport. Je voudrais les remercier du fond du cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jean-Pierre Proulx
Québec, septembre 2006

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de président du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité des informations et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son Plan stratégique mis à jour au cours de l'année. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le président,

Jean-Pierre Proulx

TABLE DES MATIÈRES

1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 1

1.1 Le Conseil 1
1.2 Les commissions 2
1.3 Le comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail 2
1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) 2
1.5 Le secrétariat et les ressources 2
1.6 Les collaborateurs et les partenaires 3

2 Résultats au regard du Plan stratégique 5

Orientation 1 : Proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation 5
Orientation 2 : Fournir au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le cadre de l'implantation des réformes ou qui les transcendent 7
Orientation 3 : Livrer au ministre une réflexion critique ainsi que des orientations et des recommandations pour soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politique ou tout autre sujet de son choix 13
Orientation 4 : Développer une culture de l'évaluation pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme 14

3 Résultats au regard des retombées des publications 17

3.1 La diffusion des publications du Conseil 17
3.2 Les retombées des publications : intérêt et impact 18
3.2.1 Quelques données générales 19
3.2.2 Les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation 20
3.2.3 Les avis 21
3.2.4 Les études et les recherches 30
3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 31

4 Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique 35

5 Ressources humaines et financières 35

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions 35
5.2 Les membres du Comité du rapport annuel 2004-2005 38
Les membres du Comité du rapport annuel 2005-2006 39
5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 39
5.4 Le secrétariat 41
5.5 Les ressources financières 41

Annexes 43

Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation 43
Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 47

I

PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. I, 1963, n° 176, p. 107)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Son rôle est de conseiller l'État et, au premier chef, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de faire le pont entre la population québécoise et le gouvernement sur tout ce qui concerne l'éducation. C'est un lieu de consultation et de réflexion critique, à l'intérieur des institutions démocratiques et à l'abri des groupes de pression.

Son mandat couvre l'ensemble de la mission éducative gouvernementale. Il porte prioritairement sur l'éducation institutionnelle, de la maternelle à l'université, mais il peut s'étendre aussi à l'éducation extrascolaire.

L'organisme est constitué :

- du Conseil;
- de cinq commissions qui l'assistent dans ses travaux :
  - la Commission de l'enseignement primaire;
  - la Commission de l'enseignement secondaire;
  - la Commission de l'enseignement collégial;
  - la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
  - la Commission de l'éducation des adultes;
- du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), chargé de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en cette matière.

Par ailleurs, le Conseil constitue un comité pour l'assister dans la préparation de son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et des comités ad hoc au besoin.

1.1 Le Conseil

Le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement suivant la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. Le sous-ministre ou son représentant est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote.

Les membres sont nommés pour un mandat de quatre ans, à moins qu'ils n'aient à compléter un mandat non terminé. Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive de l'organisme définit ainsi son mandat.

« Le Conseil doit :

- donner son avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sur les règlements qu'il est tenu de lui soumettre;
- donner son avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sur toute question de sa compétence qu'il lui soumet;
- transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur ses activités et un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. »

« Le Conseil peut :

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation;
- soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des recommandations sur toute question de sa compétence concernant l'éducation;
- faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires pour arriver à ses fins;

- édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement. »

C'est le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Enfin, le Conseil doit se réunir au moins dix fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil comprend cinq commissions composées chacune de neuf à quinze personnes.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat d'un an renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat est de trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions préparent pour le Conseil des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à leur ordre ou secteur d'enseignement respectif. Elles doivent se réunir au moins quatre fois par année.

1.3 Le comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité pour l'assister dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et désigner, parmi ses membres, une personne pour en assurer la présidence. Le Conseil peut également, de façon ponctuelle, mettre sur pied des comités de travail pour l'assister dans l'élaboration de commentaires ou d'avis.

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)

Institué en 1999, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est composé de dix-sept membres, dont un président ou une présidente, qui sont nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques.

Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le président du CCAFE relève directement du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il n'est pas membre du Conseil. Ce comité est rattaché administrativement au Conseil et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Le CCAFE est chargé de conseiller le ministre sur toute question que ce dernier lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études peut :

- saisir le ministre de toute question relative à une matière de la compétence du Comité;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, le ministre est tenu de lui soumettre tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'il se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'il entend donner aux établissements d'enseignement relativement aux droits de scolarité et aux autres droits qui relèvent de sa compétence. Le ministre transmet à la présidence du Conseil les demandes d'avis qu'il adresse au CCAFE. Ce dernier transmet directement au ministre les avis demandés. Le Comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

1.5 Le secrétariat et les ressources

Le Conseil est assisté de deux secrétaires conjointes et de fonctionnaires. En 2005-2006, il a pu compter sur un effectif de 31 postes et une enveloppe budgétaire de 2 255,9 M$ lui a été octroyée pour l'ensemble de ses activités.

1.6 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
  - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis destinés au ministre;
  - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- les réseaux de l'éducation et les organismes socio-économiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses rapports et avis, et constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

2

RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE

Afin d'exercer son rôle de conseiller d'État auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Conseil a défini, dans son plan stratégique, les quatre grandes orientations qui structurent son action, soit :

- proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation;
- fournir au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le contexte de l'implantation des réformes ou qui les transcendent;
- livrer au ministre une réflexion critique ainsi que des orientations et des balises afin de soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politique ou tout autre sujet au choix du ministre;
- développer une culture de l'évaluation visant à assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme.

Chacune de ces orientations est assortie d'un certain nombre d'objectifs. Il est important de préciser que ces objectifs ont été régulièrement mis à jour, bien que le Conseil n'ait pas eu à présenter au gouvernement une nouvelle version de son plan stratégique. Ces objectifs se traduisent en thèmes relatifs aux avis ou aux rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation. Les orientations déterminées dans le plan stratégique sont, quant à elles, demeurées les mêmes.

C'est sur la base d'indicateurs de performance que le Conseil présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés aux orientations. Les indicateurs qui ont trait aux trois premières orientations concernent la qualité des publications du Conseil.

La rigueur du processus d'élaboration des publications, l'utilisation de recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet, la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences faites ici et ailleurs ainsi que les consultations qui fixent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées sont autant d'indicateurs qui témoignent de la qualité des travaux du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil peut répondre de la qualité de sa gestion par sa capacité d'adapter les règlements, la structure et les ressources aux réalités changeantes de l'organisme. C'est à la lumière de ces indicateurs que sont présentés les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés à la quatrième et dernière orientation.

ORIENTATION 1

Proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation.

OBJECTIF

Donner au ministre des points de repère afin d'établir des priorités en éducation, cerner des enjeux et relever des défis.

Le rapport annuel 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation

L'amélioration continue de la réussite éducative et de la qualification des élèves repose, selon le Conseil, sur l'introduction et la diffusion de pratiques et d'innovations éducatives issues de la recherche et des expériences sur le terrain. C'est pourquoi le rapport annuel 2004-2005 porte sur le dialogue entre le monde de la recherche et celui de la pratique en éducation. Le Conseil y décrit la manière dont le développement de la recherche en éducation et l'évolution de la profession enseignante convergent vers un besoin réciproque d'échanges et de collaborations. Il constate que si les praticiens et les chercheurs ne forment

pas deux mondes qui s'ignorent, les liens entre eux y demeurent peu nombreux et fragiles. Le Conseil propose donc des orientations qui visent à accroître la synergie entre la recherche et la pratique en éducation.

RÉSULTAT

Le rapport 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite*, a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 21 octobre 2005 et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'être déposé à l'Assemblée nationale.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le rapport annuel 2004-2005 est issu des travaux d'un comité de huit membres présidé par un membre du Conseil. Il s'appuie sur des études documentaires portant sur la situation de la recherche en éducation et sur les politiques publiques au Québec et dans quatre pays étrangers. Il s'appuie aussi et surtout sur les résultats d'un sondage effectué auprès d'un échantillon représentatif de 548 enseignants du primaire et du secondaire (réalisé conjointement avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante) ainsi que sur la consultation de plus de 100 personnes (enseignants, directeurs et conseillers pédagogiques, experts et chercheurs en éducation), menée sous forme de discussions de groupe, de rencontres individuelles et de présentations faites au comité.

PENSÉE DU CONSEIL

La recherche et l'innovation en éducation sont des instruments clés pour améliorer les pratiques éducatives, assurer le succès des réformes et augmenter la réussite éducative des élèves et des étudiants. Il est nécessaire, à cette fin, d'utiliser davantage les résultats les plus probants de la recherche en éducation et d'encourager les expériences et les innovations éducatives sur le terrain. Il faut, pour cela, intensifier le dialogue entre chercheurs et praticiens afin de développer une culture en éducation dans laquelle les chercheurs et les praticiens pourront facilement nouer des liens intenses, s'enrichir mutuellement, collaborer et innover.

Le Conseil a cependant constaté que, malgré des acquis importants, l'intérêt des enseignants pour la recherche demeure insuffisant, les liens entre chercheurs et praticiens sont fragiles, les lieux d'échange et de transfert sont trop peu nombreux et les besoins d'accompagnement des enseignements pour utiliser les résultats de la recherche sont peu satisfaits. Le Conseil propose donc cinq orientations visant à donner une impulsion décisive au développement du dialogue entre chercheurs et praticiens.

- **Soutenir la recherche en éducation.** L'appui et l'engagement résolu de l'État doivent être clairement affirmés dans sa politique de la science et de l'innovation et s'accompagner d'un accroissement du financement de la recherche en éducation à la hauteur de son importance dans la société.

- **Soutenir l'innovation en éducation.** L'innovation en éducation doit être développée en priorité avec l'appui ferme et soutenu de l'État. Cette priorité doit être affirmée explicitement dans sa politique de la science et de l'innovation et des mesures doivent être prises afin d'encourager les innovations, qu'elles soient issues de la recherche ou de la pratique, et leur diffusion lorsqu'elles se révèlent fécondes.

- **Préparer les enseignants à la recherche en éducation.** Afin d'encourager l'appropriation et l'utilisation de la recherche et stimuler l'innovation en éducation, l'initiation à la recherche doit faire partie intégrante de la formation initiale des futurs enseignants et de la formation continue des enseignants en exercice.

- **Assurer l'accompagnement professionnel des praticiens.** Afin d'encourager et d'appuyer les enseignants et les autres praticiens désireux d'utiliser les résultats de la recherche et d'innover, il faut leur assurer des ressources et un accompagnement professionnel à la hauteur de leurs besoins.

- **Intensifier le transfert de la recherche et la diffusion des savoirs pratiques en éducation.** Des mesures doivent être prises, par l'État et les instances concernées, afin d'encourager et de soutenir la vulgarisation et la diffusion des résultats de la recherche, d'instituer une fonction de veille et de vigie en éducation visant à diffuser les résultats de la recherche et des pratiques innovatrices, de soutenir des mécanismes de réseautage et d'échanges entre chercheurs et praticiens et, enfin, de développer et de soutenir des dispositifs de transfert des connaissances et des innovations en éducation.

Le rapport annuel 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation

Un des défis majeurs du système scolaire est celui de l'exercice de la démocratie au sein des commissions scolaires et des écoles. La réforme de 1997 visait notamment, par la décentralisation de plusieurs responsabilités et la création de nouvelles structures de participation, tel le conseil d'établissement, à accroître et à faciliter la participation des acteurs concernés à la réalité éducative, en vue de mieux répondre aux besoins des élèves. Or, malgré les progrès accomplis, on s'interroge sur le taux de participation des citoyens aux élections scolaires et sur celui des parents d'élèves au sein des instances scolaires.

Le rapport annuel 2005-2006 porte sur la participation à la démocratie scolaire : d'une part, celle des citoyens à l'élection des commissaires au suffrage universel et, d'autre part, celle des citoyens et des acteurs scolaires au sein des instances officielles du milieu scolaire, principalement au conseil des commissaires, au comité de parents et au conseil d'établissement. Le rapport fait état des progrès en matière d'engagement et de responsabilisation des acteurs concernés, mais aussi des difficultés et des contraintes qui limitent leur participation. Convaincu de la nécessité de renforcer la démocratie scolaire, le Conseil proposera des orientations visant à accroître la participation des citoyens et des acteurs scolaires au devenir de l'éducation.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La préparation du rapport annuel 2005-2006 a été confiée à un comité de sept membres présidé par un membre du Conseil. La réflexion du comité s'appuie sur des études documentaires, sur l'audition d'experts et, surtout, sur des consultations et des travaux de recherche originaux : 1) une consultation réalisée auprès de divers acteurs engagés dans les instances démocratiques au sein des écoles primaires et secondaires et au sein des commissions scolaires, 2) un appel de mémoires adressé à des organismes liés au monde de l'éducation, 3) un sondage téléphonique sur les élections scolaires mené auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise (1 004 personnes âgées de 21 ans et plus). Ce rapport sera remis au ministre d'ici la fin de l'année 2006.

ORIENTATION 2

Fournir au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le contexte de l'implantation des réformes ou qui les transcendent.

Six objectifs se greffent à cette deuxième orientation. Il est important de souligner que, dès que l'un d'entre eux est atteint, un nouvel objectif est adopté par le Conseil et la planification stratégique est mise à jour. Au cours de l'année 2005-2006, un nouvel objectif a été déterminé. Il s'agit de proposer des balises afin d'orienter le développement de l'institution universitaire au Québec.

OBJECTIF 1

Mettre en lumière les conditions favorables au développement qualitatif des services de garde en milieu scolaire.

Les services de garde en milieu scolaire ont connu un développement accéléré. Le Conseil supérieur de l'éducation considère maintenant important que soient examinées la signification de la complémentarité des services de garde en milieu scolaire par rapport aux services éducatifs de l'école, les conditions du développement qualitatif des services de garde du point de vue des deux parties en cause ainsi que les actions à entreprendre afin de soutenir les milieux scolaires dans le développement qualitatif des services de garde.

RÉSULTAT

En juin 2002, le Conseil confiait à la Commission de l'enseignement primaire le mandat d'élaborer un avis sur la question des services de garde en milieu scolaire. Toutefois, à la suite de la demande du ministre de produire un avis sur la profession enseignante, la Commission de l'enseignement primaire a dû réorienter ses travaux. Suivant la parution de l'avis demandé, en septembre 2004, la Commission a repris les travaux mis en veilleuse.

Les membres de la Commission se sont rencontrés à trois reprises, entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006, afin de discuter de ce sujet. La Commission a aussi rédigé un deuxième rapport d'étape qui a été présenté au Conseil, en février 2006. Elle présentera un projet d'avis en vue de le faire adopter par le Conseil, en juin 2006.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Au cours de l'année, la Commission a invité des conférenciers ayant une expertise en matière de services de garde scolaires et entendu des témoignages sur la vie au quotidien dans un tel service.

Dans son avis, la Commission a dressé un portrait quantitatif de l'évolution des services de garde en milieu scolaire et de leur financement, consulté la littérature récente sur la qualité de ces services et sur différentes problématiques liées à cette question et s'est appuyée sur l'expérience de pays étrangers en ce domaine. Au printemps 2005, la Commission a également réalisé une consultation auprès de services de garde en milieu scolaire et des écoles qui les accueillent. Des études de cas ont été effectuées dans cinq milieux. Cinquante-quatre personnes ont été consultées dans le cadre de cette étude : des membres du personnel de direction d'écoles et du personnel enseignant, des responsables de services de garde, des éducatrices et des éducateurs ainsi qu'un certain nombre de parents. Les résultats de cette consultation ont permis à la Commission de mieux comprendre les obstacles, les conditions et les leviers de développement en rapport avec la question de l'amélioration de la qualité des services de garde. Finalement, la Commission a réalisé une enquête sur la scolarité et la spécialisation du personnel des services de garde en milieu scolaire dans l'ensemble des commissions scolaires. Cinquante-cinq commissions scolaires ont participé à cette enquête à l'hiver 2006.

OBJECTIF 2

Comprendre l'offre et la demande de formation diversifiée au secondaire et cerner ses effets sur le nouveau curriculum, la réussite des élèves et le devenir de l'école publique et commune.

La multiplication des projets pédagogiques particuliers et la croissance des pratiques de sélection des élèves sur la base du rendement scolaire ainsi que la concurrence entre les établissements publics et privés et entre les établissements publics eux-mêmes ont incité le Conseil à examiner les incidences de ces faits, notamment sur la formation offerte à l'ensemble des élèves et sur le nouveau curriculum en cours d'implantation au secondaire.

Le Conseil souhaite ainsi mieux comprendre les raisons qui orientent les acteurs scolaires vers ces choix. Il est également soucieux d'éclairer le ministre sur les principes et les valeurs qui devraient guider les décideurs locaux vers l'adoption des meilleurs moyens de répondre aux besoins diversifiés de formation des élèves du secondaire.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement secondaire le mandat d'élaborer un avis sur la diversification de la formation au secondaire. La Commission a entrepris ses travaux à la fin de l'année 2004 et présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil. Elle devrait déposer, à l'automne 2006, un projet d'avis en vue de le faire adopter par le Conseil.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Dans le cadre de ses travaux, la Commission a tracé un portrait de l'offre et de la demande de projets pédagogiques particuliers dans les écoles secondaires québécoises. Elle a comparé la formation offerte dans certains de ces programmes avec les exigences du nouveau curriculum et elle a examiné divers modes de traitement de l'hétérogénéité scolaire. Elle a également examiné la situation de la diversification de la formation dans d'autres systèmes scolaires en vue de proposer des principes et des valeurs susceptibles de guider les choix des décideurs locaux, et ce, en vue d'assurer l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves.

La Commission a aussi procédé à une recension des écrits sur divers thèmes reliés à son mandat, elle a consulté des experts et colligé des données sur l'évolution des projets pédagogiques particuliers et leurs effets sur le cheminement scolaire des élèves.

Enfin, la Commission a mené, à l'automne 2005, une importante activité de consultation. Un appel de mémoires a été adressé à 64 organismes nationaux d'éducation regroupant les principaux acteurs scolaires du secondaire : parents, personnel enseignant, personnel de direction des écoles secondaires, gestionnaires des secteurs public et privé de l'enseignement, syndicats d'enseignement, centres de recherche universitaire, etc. Ainsi, 58 organismes ont répondu à l'invitation du Conseil et fait valoir leurs points de vue sur divers thèmes en rapport avec la diversification de la formation.

OBJECTIF 3

Apporter une contribution originale à la réflexion du monde de l'éducation sur la réussite scolaire en examinant, tout particulièrement, l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation collégiale.

En éducation, les efforts en vue de soutenir la réussite ne datent pas d'hier et de nombreux acteurs s'y investissent quotidiennement, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Au collégial, chaque établissement a établi et mis en œuvre un plan de réussite comportant diverses mesures visant à soutenir l'apprentissage et à favoriser la persévérance et la réussite des étudiants. Toutefois, ces mesures auront peu d'effet si les étudiants n'assument pas leur propre responsabilité, soit celle d'être les premiers artisans de la réussite de leur projet de formation.

Puisque l'engagement apparaît comme une condition essentielle de réussite, le Conseil a choisi, dans le respect de sa mission et en continuité avec les actions des collèges, d'apporter une contribution originale à la réflexion du monde de l'éducation sur la réussite scolaire en examinant plus particulièrement l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation collégiale.

Cet examen de la motivation et de l'investissement personnel de l'étudiant pendant sa formation collégiale devrait conduire à une meilleure connaissance de ses perceptions, de ses valeurs et de ses comportements durant cette période de sa vie étudiante et fournir un éclairage différent sur l'apport des collèges à cet égard.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis qui permettra de cerner certaines caractéristiques des populations étudiantes des collèges, tout particulièrement sous l'angle de leur engagement dans leur projet de formation. L'objectif ainsi visé est de préciser les dynamiques en cause et, ce faisant, la capacité des collèges de soutenir et de stimuler cet engagement en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants possible.

Après avoir présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil, et un premier rapport d'étape, la Commission a déposé un deuxième rapport d'étape en mars 2006. Le projet d'avis devrait être soumis au Conseil afin d'être adopté en 2007.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'enseignement collégial a accordé une attention particulière au point de vue des étudiants sur leur engagement pendant leur formation collégiale : des données factuelles et quantitatives ont été recueillies au moyen d'un sondage téléphonique alors que les aspects plus qualitatifs ou de l'ordre de la perception ont été cernés au moyen de groupes de discussion. Afin d'enrichir, de confirmer ou de nuancer les points de vue exprimés par les étudiants, des professeurs ainsi que des professionnels non enseignants ont également participé à des groupes de discussion.

OBJECTIF 4

Proposer des conditions favorisant l'expression de la demande d'éducation et de formation continue de la part des adultes.

En vue de contribuer à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Conseil a choisi d'explorer le thème de la formulation sociale de la demande d'éducation et de formation continue des adultes.

L'expression des besoins et de la demande de formation est considérée comme une visée générale de la politique d'éducation des adultes. En effet, selon les termes mêmes de cette politique, « bien gérer la demande de formation comporte deux dimensions : créer les conditions favorables à l'expression des besoins de formation dans toute leur diversité et, d'autre part, veiller à ce que l'offre de formation traduise les aspirations individuelles et collectives ».

Si la pertinence d'accorder une priorité à l'expression de la demande de formation des adultes a fait l'objet d'un fort consensus au moment de la publication de la politique gouvernementale en cette matière, le manque de précision sur ce que sous-tend cette notion est vite apparu dans les milieux intéressés.

RÉSULTAT

Mandatée par le Conseil, la Commission de l'éducation des adultes a élaboré un avis intitulé *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande : une question d'équité*, qui a été adopté par le Conseil en février 2006 et rendu public en avril de la même année.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

L'élaboration de l'avis s'est échelonnée sur une période allant d'octobre 2005 au début de janvier 2006. Elle a nécessité 15 réunions. Au cours de ses travaux, la Commission a entendu des experts sur le thème à l'étude et reçu des représentants de ministères et d'organismes invités à lui faire part de travaux en cours en vue de soutenir l'expression de la demande de formation des adultes et des organisations.

L'avis repose également sur une analyse documentaire mettant notamment en lumière les résultats sur l'évolution de la participation des adultes à l'éducation et à la formation observée au Québec, en comparaison de celle observée ailleurs au Canada et dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il s'appuie en outre sur des consultations menées auprès du personnel d'organismes intéressées à l'éducation des adultes et à la formation continue de même qu'auprès d'adultes participant ou ayant participé à la formation dans les établissements d'éducation formelle et dans d'autres milieux. Enfin, la Commission de l'éducation des adultes a mis un terme à ses travaux de consultation en tenant un séminaire sur le thème *En éducation des adultes, quand la demande fait loi, l'offre se fait servir*.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil fait de l'expression de la demande une question d'équité, car un constat s'impose : on observe une participation inégale des adultes à l'éducation et à la formation. Il tire de l'examen de la situation quelques constats qui méritent l'attention. Au Québec, la participation des adultes est inférieure à celle du Canada, cette dernière étant elle-même inférieure à celle d'autres pays de l'OCDE. On observe une tendance à la baisse de cette participation, sauf au cours des deux dernières années en ce qui a trait à la formation soutenue par l'employeur. L'intérêt pour la formation continue des adultes est variable et tient en grande partie à la situation et à la position sociale occupée. Divers facteurs incitent ou non à la participation, dont l'âge et le statut par rapport au marché du travail. La participation à la formation continue s'inscrit enfin dans la foulée de la scolarité initiale : moins une personne est formée, moins elle aura tendance à le faire ultérieurement.

Le Conseil propose une définition de la notion d'expression de la demande. Il conçoit celle-ci comme une démarche au cours de laquelle une personne, une collectivité ou une organisation examine sa situation, se fixe un objectif, prend conscience d'une lacune que la formation peut combler, puis précise et formule une demande de formation en vue d'atteindre l'objectif visé. L'expression de la demande renvoie donc à une action et n'est pas une donnée objective ayant une existence propre et indépendante. Il s'agit plutôt d'une construction sociale issue d'un travail de négociation entre des choix personnels, des priorités collectives et des besoins sociaux. Le Conseil souligne que c'est donc en grande partie en amont de l'expression proprement dite de la demande de formation d'un adulte, d'une collectivité ou d'une organisation que se situe sa réflexion.

Puisqu'il est possible d'agir afin de favoriser une expression plus élargie et égalitaire de la demande, le Conseil soutient qu'une stratégie visant l'expression de la demande comporte quatre défis, d'égale importance, soit : 1) aller vers la demande, c'est-à-dire établir un contact avec les adultes et les organisations qui n'entreprennent ou n'organisent aucune activité de formation, les écouter et les mobiliser; 2) susciter la demande, c'est-à-dire intervenir auprès des adultes afin de leur faire prendre conscience de l'intérêt d'une formation; 3) faciliter l'expression de la demande, en levant les obstacles à la formation; 4) soutenir d'abord l'élaboration de la demande en assurant un accompagnement et, par la suite, soutenir la démarche de formation.

Afin non seulement de maintenir la participation des adultes, des collectivités et des organisations qui s'engagent en formation continue, mais aussi de l'élargir, le Conseil formule onze recommandations, la plupart adressées au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mais aussi à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de même qu'aux organisations visées. En voici quelques éléments :

- D'abord, la reconnaissance du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue constitue un message clair de valorisation et de promotion de l'équité d'accès en cette matière. Encore faut-il circonscrire ce

droit et examiner en profondeur les conditions à mettre en place pour en assurer l'exercice. Le Conseil recommande de procéder à cet examen de manière systématique et approfondie.

- Ensuite, dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le gouvernement du Québec affirme que l'État a une fonction majeure à exercer et il confirme sa responsabilité centrale en cette matière et son rôle de gardien de l'équité. Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de profiter de toutes les circonstances pertinentes pour réaffirmer que l'État québécois entend jouer un rôle central dans la valorisation et la promotion de l'éducation des adultes et de la formation continue et de tenir compte de ce rôle dans les politiques et les règles de financement en soutenant, en conséquence, les organisations qui agissent en éducation des adultes et en formation continue.

- De plus, pour des raisons exposées longuement dans l'avis, le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de consentir des enveloppes budgétaires ouvertes pour la formation générale au secondaire et pour la formation continue, à temps plein et à temps partiel, au collégial, à des fins de qualification. Le Conseil recommande aussi d'assurer l'accessibilité de la formation professionnelle à temps partiel au secondaire.

- De même, le Conseil souligne l'écart important qui existe entre le nombre d'adultes moins scolarisés et le nombre d'adultes en formation. À l'évidence, la demande de formation d'un grand nombre d'adultes ne s'exprime pas dans tout son potentiel. Ce constat mérite toujours la plus grande attention. Toutefois, l'expression de la demande d'éducation et de formation continue des adultes plus scolarisés et leur participation réelle à la formation ne peuvent être pour autant délaissées. En éducation formelle, la baisse de l'effectif adulte observée dans les collèges et les universités est aussi préoccupante. Le Conseil recommande donc d'élargir dès maintenant la portée de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du plan d'action qui s'y rattache afin d'associer les collèges et les universités.

- Enfin, le Conseil recommande la mise en place, grâce au financement approprié, de services d'accueil et d'accompagnement intégrant une information, un bilan, la reconnaissance des acquis et des compétences, une orientation et un accompagnement dans les commissions scolaires, les collèges et les universités, en tenant compte des adaptations requises selon l'ordre d'enseignement.

OBJECTIF 5

Explorer le phénomène de l'internationalisation des universités québécoises.

L'internationalisation des universités est un enjeu central en matière de développement des universités, tant au Québec que dans le monde, comme en témoigne l'éventail d'activités internationales menées par les universités québécoises :

- Les collaborations internationales en recherche deviennent essentielles lorsque certaines problématiques exigent le recours à l'expertise professorale, là où elle se trouve sur la planète, ou lorsque l'accès à des infrastructures de recherche coûteuses obligeant la mise en commun des ressources des nations.

- La mobilité internationale des étudiants au cours de leur formation s'inscrit dans des finalités multiples : maintenir ou augmenter le nombre d'étudiants, particulièrement aux cycles supérieurs, renforcer la capacité des pays dans lesquels les systèmes d'enseignement supérieur ne peuvent suffire à la demande et internationaliser la formation.

- Le développement de réseaux d'universités partenaires à l'étranger devient un moyen de soutenir les échanges internationaux, en formation comme en recherche.

- La formation transfrontalière est un phénomène relativement nouveau dans les universités québécoises, mais cette activité pourrait s'accroître substantiellement à l'avenir.

Bien que l'on observe une diminution des activités d'aide au développement, certaines universités québécoises y demeurent bien engagées.

RÉSULTAT

En septembre 2005, le Conseil a adopté l'avis intitulé *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises* rédigé par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, lequel a été rendu public en novembre de la même année. Des versions abrégées françaises et anglaises ont été produites. Le rapport de recherche intitulé *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*, élaboré par Mélanie Julien, a également été diffusé.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Au cours de l'année 2005-2006, la Commission a complété comme suit le processus d'élaboration de l'avis :

- À la suite des consultations effectuées auprès de chacune des universités, les constats dégagés ont été soumis à trois instances de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) afin d'obtenir une rétroaction.

- L'avis a été rédigé avec le souci de dresser un portrait le plus fidèle possible de l'état de développement des activités internationales dans les universités québécoises et, en conclusion, de proposer un ensemble de recommandations visant à en soutenir le développement.

- L'avis a été soumis à l'examen des membres de la Commission et les amendements souhaités ont été intégrés, avant le dépôt au Conseil en vue de son adoption.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans son avis sur l'internationalisation des universités québécoises, le Conseil brosse un portrait de l'état de développement des activités internationales, des éléments de problématique ainsi que des enjeux, pour ensuite formuler onze recommandations regroupées autour de quatre axes majeurs. Essentiellement, il exhorte l'État à soutenir davantage les universités québécoises dans le développement des activités internationales. Voici les orientations retenues :

- **Soutenir les professeurs afin qu'ils accèdent aux groupes internationaux de recherche.**
  Cette orientation se fonde sur la consolidation d'un ensemble de mesures visant la concertation des efforts, aux divers ordres de gouvernement, ainsi qu'à ceux des systèmes universitaires canadiens et québécois. Ces mesures concernent le financement des collaborations internationales en recherche, la promotion des pôles québécois d'excellence en recherche à l'étranger ainsi que le soutien à la mobilité professorale.

- **Favoriser la mobilité étudiante entrante et sortante.**
  En se basant sur le fait que la mobilité étudiante entrante et sortante contribue, entre autres moyens, à l'internationalisation du curriculum et à l'enrichissement de la formation universitaire, le Conseil propose de mettre en œuvre diverses mesures visant à favoriser l'accueil et l'encadrement des étudiants internationaux, notamment aux cycles supérieurs, de bonifier les mesures existantes en vue d'accroître la mobilité des étudiants des universités québécoises vers l'étranger et de revoir les mesures actuelles qui touchent les collaborations avec la France, et ce, afin d'instaurer une réciprocité dans les échanges avec ce pays, tant en matière de formation qu'en recherche.

- **Consolider les alliances conclues avec les universités partenaires à l'étranger.**
  Le Conseil appuie les efforts déjà entrepris dans le milieu universitaire en ce qui a trait à la révision des ententes conclues avec les universités partenaires à l'étranger. Il propose en outre d'axer le développement d'alliances dans certaines grandes régions du monde, tout en conservant une ouverture à un vaste ensemble de pays dans lesquels les étudiants pourront effectuer des séjours de formation à l'étranger.

- **Internationaliser la formation**
  En se basant sur le fait que seule une minorité d'étudiants québécois effectue un court séjour de formation à l'étranger, le Conseil recommande aux universités d'accélérer les travaux en cours portant sur l'internationalisation des curriculums. En outre, dans le contexte sociolinguistique du Québec, il appuie les alliances au sein des pays de la francophonie, le renforcement du français dans l'enseignement et la diffusion scientifique, tout en demeurant ouvert à l'apprentissage de l'anglais, langue des communications scientifiques et de l'internationalisation. Enfin, compte tenu des résultats d'enquêtes qui démontrent que la formation transfrontalière pourrait être appelée à se développer dans les années à venir, le Conseil recommande à l'ensemble du système universitaire québécois d'exercer une fonction de veille et de vigie à cet égard, tout en développant de bonnes pratiques en matière de formation transfrontalière.

OBJECTIF 6

Proposer des balises en vue d'orienter le développement de l'institution universitaire au Québec

Le Conseil souhaite contribuer à un questionnement en profondeur sur le devenir de l'institution universitaire au Québec. Cet avis d'initiative, destiné au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, devrait examiner le rôle de l'université comme institution sociale, sa mission et ses mécanismes de régulation.

Diverses formes de pression s'exercent sur les universités, qu'il s'agisse de l'internationalisation des activités universitaires, de leur engagement dans l'innovation technologique et sociale, de la demande de formation dans les professions hautement qualifiées, dont le nombre s'accroît au fil des ans, ou des contraintes du financement public. Dans un tel contexte, les éléments de problématique et les défis qui se posent pourraient se résumer à l'autonomie réelle exercée par les universités dans la réalisation de leur mission et à leur capacité effective à jouer un rôle «phare» dans la société.

RÉSULTAT

En décembre 2005, le Conseil a donné à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat de produire un avis sur l'institution universitaire, son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation.

L'avis devrait être adopté par le Conseil à l'automne 2007.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Depuis le début de l'année 2006, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires a élaboré un devis de travail relatif à la production de cet avis. Elle a également procédé à la planification de deux sessions de travail, auxquelles ont participé des conférenciers invités, afin d'explorer divers aspects de la présente thématique.

Les travaux de recherche suivants ont été amorcés :

- Une recension des écrits provenant d'organismes gouvernementaux ou universitaires afin de cerner les idées-forces relatives au développement des universités depuis les années soixante ;
- Un bilan de l'évolution de l'institution universitaire au Québec, à partir d'indicateurs sur la fréquentation universitaire, la réussite des études, le financement des universités et l'évolution du ratio professeur-étudiants.

ORIENTATION 5

Livrer au ministre une réflexion critique ainsi que des orientations et des recommandations visant à soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politique ou tout autre sujet de son choix.

OBJECTIF

Présenter au ministre des orientations et des balises visant à faciliter la prise de décision et guider l'action dans le domaine de l'éducation de même que dans celui de l'accessibilité financière aux études.

Au cours de l'année, le ministre a formulé au Conseil une demande d'avis sur le Projet de règlement sur les autorisations d'enseigner. Cet avis sera présenté au Conseil en vue de son adoption en avril 2006. Il sera traité dans le prochain rapport de gestion.

En matière d'aide financière aux études

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a transmis deux avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la demande de ce dernier.

Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité a reçu une demande d'avis du ministre portant sur la mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses.

RÉSULTAT

En réponse à cette demande, le Comité a adopté, le 15 juin 2005, l'avis intitulé *Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études*.

PENSÉE DU COMITÉ

Dans son avis, le Comité recommande au ministre d'adopter intégralement le projet de règlement qui lui a été soumis, et ce, pour les raisons suivantes : 1) le projet respecte l'entente intervenue entre le gouvernement et les organisations étudiantes; 2) en 2006-2007, le plafond de prêts retrouvera le niveau de mai 2004; 3) les droits de scolarité sont de nouveau considérés comme des dépenses admises.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de ces modifications réglementaires, le Comité a recommandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de préparer un plan de communication qui cible les élèves au secondaire ainsi que leurs parents, en accordant une attention particulière aux milieux défavorisés.

Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007

Le Comité a également reçu une demande d'avis du ministre au sujet de hausses des droits de scolarité supplémentaires imposées aux étudiants canadiens non-résidents du Québec ainsi qu'aux étudiants étrangers.

RÉSULTAT

Le Comité a répondu à cette demande en adoptant, le 7 décembre 2005, l'avis intitulé *Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007*.

PENSÉE DU COMITÉ

Dans son avis, le Comité accueille favorablement l'initiative du Ministère d'inscrire dans une politique les règles qui régissent les droits de scolarité exigés des étudiants canadiens non résidents à l'enseignement universitaire. Au collégial, ces règles sont précisées dans deux annexes aux règles budgétaires.

C'est la première fois que l'indexation des droits supplémentaires couvre une période de deux années. En agissant de la sorte, le Ministère répond à une demande du Comité sur l'importance pour les étudiants de connaître à l'avance une composante importante du coût de leurs études.

En ce qui concerne le mécanisme d'indexation de ces droits supplémentaires des étudiants canadiens, le Ministère vise de nouveau, à l'enseignement universitaire, à suivre l'évolution de la moyenne canadienne des droits de scolarité hors Québec. Au collégial, à la demande du Comité, l'indexation s'appuiera dorénavant sur l'évolution des droits de scolarité exigés dans les collèges canadiens.

L'indexation des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers à l'université est maintenue à 4 % pour les années 2005-2006 et 2006-2007. Le Comité a comparé l'évolution récente des droits de scolarité exigés au Québec avec celle des droits de cinq établissements universitaires hors Québec qui accueillent un nombre important d'étudiants étrangers et il a conclu que les droits exigés au Québec sont très concurrentiels au 1er cycle, tandis qu'ils se situent dans la moyenne aux cycles supérieurs en 2005-2006.

Par ailleurs, le gel des droits de scolarité des étudiants étrangers au collégial est maintenu pour la période. Le Comité rappelle au ministre que si l'on veut augmenter ce type d'effectifs à l'enseignement collégial, il est important de revoir la structure des droits de scolarité supplémentaires afin de la rendre plus compétitive, en particulier dans certains domaines d'études. De plus, le Comité a déjà souligné qu'outre des droits de scolarité concurrentiels, les établissements devraient avoir les moyens de jouer un rôle actif dans le recrutement, l'accueil et l'encadrement de ces étudiants.

ORIENTATION 4

Développer une culture de l'évaluation afin d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme.

L'organisme s'est engagé, au cours des dernières années, dans un processus d'évaluation institutionnelle qui couvre divers aspects et lui permet d'orienter son développement. Cette démarche continue de porter fruit en favorisant l'implantation de nouvelles manières de faire, et ce, tant au regard du fonctionnement du Conseil qu'à celui de la production de ses rapports et de ses avis.

Deux objectifs se greffent à cette quatrième orientation, soit l'intégration de l'évaluation au cœur des actions de l'organisme et l'adaptation des règlements, de la structure et des ressources.

OBJECTIF

Intégrer dans les pratiques un processus récurrent d'évaluation assorti aux productions du Conseil.

RÉSULTATS

Tout d'abord, le Conseil a, encore cette année, fait un exercice de mise à jour des objets d'étude ou de préoccupation en émergence dans le domaine de l'éducation. En effet, au cours de l'assemblée plénière tenue en mai 2005 et où se sont réunies près d'une centaine de personnes, membres du Conseil ou de ses commissions, des échanges en ateliers ont porté sur les thèmes que les participants considéraient prioritaires en matière d'éducation pour la société québécoise. Le thème du prochain rapport 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation, la démocratie scolaire, avait d'ailleurs été désigné lors de la plénière de mai 2004 avant d'être adopté par le Conseil.

En outre, cette année, des travaux en vue du renouvellement du site Internet du Conseil ont été menés. La première étape a consisté en une vaste consultation des membres des différentes composantes du Conseil ainsi que des personnes qui sont inscrites dans la liste de diffusion électronique du Conseil. En tenant compte des commentaires reçus, l'architecture du nouveau site a été conçue. Sa mise en ligne est prévue en juin 2006.

Finalement, des améliorations ont été apportées à la banque de téléchargements et de demandes de publications du Conseil. Celles-ci permettent désormais à tout le personnel d'avoir accès, en temps réel, au profil qualitatif et quantitatif des demandeurs[1] des publications du Conseil. Ces informations permettent notamment de réévaluer les stratégies de diffusion en fonction des clientèles.

OBJECTIF

Assurer l'amélioration continue du mode de fonctionnement interne du Conseil.

La culture d'évaluation est assortie d'un corollaire, soit la révision des modes de fonctionnement de l'organisme, et ce, tant en ce qui concerne les diverses parties au Conseil qu'en ce qui concerne sa permanence. Cette année, cet objectif s'est traduit notamment par la participation de l'ensemble des acteurs du Conseil aux travaux relatifs à la révision de son plan stratégique. Ces derniers ont également été consultés dans la foulée des travaux qui ont résulté du dépôt du rapport Boudreau. Dans les deux cas, la réflexion de personnes des différentes composantes du Conseil aura permis de dégager une vision commune de l'organisation et d'un mode de fonctionnement qui apparaît le plus efficace.

De plus, afin de favoriser une plus grande représentation des divers groupes intéressés par l'éducation, le Conseil a continué d'offrir, cette année, une compensation aux personnes qui doivent subir une perte de salaire en raison de leur participation aux réunions du Conseil ou d'une commission. Dans une perspective de soutien à la conciliation entre les activités professionnelles et la vie familiale, le Conseil offre également une compensation aux personnes qui ont à assumer des frais supplémentaires de garderie pour assister aux réunions.

1 Par demandeurs, on entend les personnes qui ont fait une demande de publication en version imprimée ou qui l'ont téléchargée.

3 RÉSULTATS AU REGARD DES RETOMBÉES DES PUBLICATIONS

La diffusion des avis et des rapports du Conseil lui permet d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'« action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un » et, dans un sens plus précis, comme le « pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis » (*Le Petit Robert*). De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Du reste, il n'exerce cette influence et ce pouvoir qu'en proposant ce qu'il convient de faire; il n'impose rien. Bien qu'il occupe, en vertu de la loi et d'une tradition vieille de 40 ans, une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs. Le Conseil doit donc être modeste lorsqu'il cherche à rendre compte de l'influence qu'il exerce.

Cela dit, il n'en demeure pas moins pertinent de vérifier cette influence, possible sinon probable, par les retombées de son action, en particulier de ses publications, à la lumière de deux indicateurs. Le premier est l'intérêt suscité et le second, l'impact provoqué.

3.1 La diffusion des publications du Conseil

Afin d'assurer une large diffusion de ses publications, le Conseil peut recourir à divers moyens : publication des documents sur son site Internet, création d'hyperliens à partir de sites Internet de grandes organisations du monde de l'éducation vers celui du Conseil, information transmise aux personnes inscrites dans la liste de diffusion électronique du Conseil, communiqués de presse, rencontres de presse, lancement et diffusion de versions abrégées d'avis ou de rapports.

Les tableaux ci-après montrent les divers moyens utilisés pour chaque publication diffusée au cours de l'année. Le premier porte sur les publications du Conseil et le second, sur celles du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Titre	Moyens de diffusion				
	Lancement	Publication sur le site Internet	Diffusion d'une version abrégée en français et en anglais	Publication d'un communiqué de presse	Entrevues avec des médias
L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises – Avis (novembre 2005)	X	X	X	X	X
La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises – Rapport de recherche (octobre 2005)		X			
La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises – Étude (octobre 2005)		X			
Rapport annuel de gestion 2004-2005		X			
Projet de règlement visant à modifier le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire * – Avis (avril 2005)		X		X	X

* Cet avis a été adopté en mars 2005 par le Conseil supérieur de l'éducation.

LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Titre	Moyen de diffusion Publication sur le site Internet
Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études – Avis (juin 2005)	X
Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007 – Avis (décembre 2005)	X

La diffusion électronique

Les moyens adoptés au cours des dernières années répondent à la volonté gouvernementale d'intensifier le recours à la diffusion électronique.

C'est ainsi que 10 nouveaux documents électroniques (incluant les versions abrégées et les communiqués de presse) en français et 1 en anglais ont été publiés sur le site du Conseil. Au 31 mars 2006, un total de 163 fichiers français et 15 fichiers anglais pouvaient ainsi être téléchargés.

En outre, à l'automne 2005, le Conseil offrait aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, des nouvelles publications. Six mois plus tard, le fichier contenait quelque 1 700 adresses. Au 31 mars 2006, ce sont maintenant 5 675 personnes qui sont informées par courrier électronique de la parution d'une nouvelle publication du Conseil.

On observe l'impact de cette mesure par une augmentation significative du nombre de téléchargements de documents dans les jours et même les heures suivant l'annonce de la diffusion d'une publication. Un sommet a été atteint dans le cas de l'avis sur le *Projet de règlement visant à modifier le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. En effet, un peu plus de 24 heures après l'avis de publication, près de 670 personnes avaient téléchargé le document.

Des versions abrégées

Lorsqu'une de ses publications interpelle de façon plus particulière des acteurs de première ligne, principalement le personnel enseignant, le Conseil en diffuse une version abrégée afin d'en faciliter la prise de connaissance. En 2002, une évaluation a révélé que ce format répondait bien à l'objectif visé et c'est pourquoi le Conseil poursuit dans cette voie.

3.2 Les retombées des publications : intérêt et impact

Le premier des indicateurs que le Conseil retient pour témoigner de l'influence de ses publications est l'**intérêt** que suscite son action dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt s'observe, d'une part, par les demandes adressées à son président pour la présentation, à diverses tribunes, des rapports et des avis que publie le Conseil et il se mesure, d'autre part, par le nombre de demandes[2] de documents qui lui sont acheminées annuellement.

Le second indicateur est l'**impact** des publications, lequel se traduit par les « traces » qu'elles laissent, tant chez les décideurs que chez les acteurs de l'éducation en général. L'utilisation des rapports et des avis du Conseil se révèle par un éventail de manifestations, allant de citations dans des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias, à leur emploi comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue et à leur consultation dans l'élaboration de politiques ou de lois.

Le Conseil rend précisément compte des diverses manifestations d'intérêt pour ses publications, observées au cours de la présente année, ainsi que des traces significatives de sa réflexion, sans tenir compte du fait que les fruits de cette réflexion ont été publiés au cours de la présente année ou des années antérieures. En effet, l'influence du Conseil dépasse largement le cadre temporel imposé par le rapport annuel de gestion.

Après quelques considérations générales, il sera donc question de l'intérêt envers les divers documents du Conseil et de leur impact, qu'il s'agisse des rapports

[2] Par demandes, on entend les exemplaires demandés et les téléchargements.

annuels sur l'état et les besoins de l'éducation, des recherches, des études et des avis préparés par le Conseil lui-même ou des avis fournis par chacune de ses cinq commissions permanentes ou par le Comité sur l'accessibilité de l'aide financière aux études.

Par ailleurs, une mise en garde s'impose à propos des statistiques relatives aux demandes de documents du Conseil. On ne peut en rien comparer ces statistiques en fonction du comité ou des commissions dont sont issus les documents en cause, car le bassin de lecteurs potentiellement intéressés par l'une ou l'autre des publications varie grandement selon les ordres et les secteurs d'enseignement. En outre, on ne peut non plus établir de véritable comparaison d'une année à l'autre, étant donné que les demandes fluctuent en fonction du nombre d'avis publiés au cours d'une année.

3.2.1 Quelques données générales

Au cours de l'année, le président du Conseil a été invité à prononcer dix-huit conférences sur divers thèmes traités par l'organisme, dont une conférence au Colloque de la conférence des présidents d'université de France qui s'est tenue à Nantes en mars 2006. Il a également accordé plusieurs entrevues aux médias écrits et électroniques. En outre, il a publié six articles dans des quotidiens et des revues consacrées à l'éducation.

Pendant cette même période, 10 573 demandes ont été adressées au Conseil, soit un total de 11 118 exemplaires transmis, dont 96 % ont été transmis par voie électronique. Ces envois s'ajoutent aux documents normalement distribués au moment du lancement d'une publication. En 2005-2006, plus de 10 200 versions imprimées des avis et des rapports que le Conseil a publiés ont été transmises aux milieux concernés.

L'intérêt pour ces documents dépasse aussi les frontières du Québec. Ainsi, 12,2 % des demandes sont venues de l'extérieur, soit 1,8 % en provenance des autres provinces et 10,4 % en provenance de l'étranger. Cette proportion a augmenté de 2,5 % par rapport à l'an dernier.

On observe par ailleurs que 45,5 % des demandes ont été faites dans le contexte d'une activité professionnelle et que 31 % concernaient des étudiants. On peut donc dire que près du tiers des publications servent directement à l'éducation formelle des demandeurs. Enfin, les parents représentent 8 % des demandeurs. 16 % d'entre eux ont mentionné des centres d'intérêt divers.

Ces observations permettent de déterminer un premier type d'impact des documents du Conseil. Ils servent, à des degrés divers, d'outils de travail et de formation des jeunes universitaires, ce qui est remarquable.

On ne s'étonnera pas que les demandeurs travaillent dans le milieu de l'éducation dans une proportion de 85,3 % des cas. Ils font partie des milieux institutionnels suivants.

LA RÉPARTITION DES DEMANDEURS TRAVAILLANT DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION, SELON L'ÉTABLISSEMENT AUQUEL ILS SONT RATTACHÉS (N = 3 989)

Ordre d'enseignement	Établissement ou organisme	%
Préscolaire ou primaire	École primaire	9,9
Secondaire	École secondaire	15,3
	Centre de formation des adultes	1,8
	Centre de formation professionnelle	3,0
	Commission scolaire	15,2
	Sous-total	**43,2**
Collégial	Enseignement ordinaire	10,3
	Formation des adultes	1,2
	Sous-total	**11,5**
Université	Enseignement ordinaire	21,3
	Éducation permanente	2,2
	Sous-total	**23,5**
MELS		11,7
Autres		10,1
Total		100,0

Note : Une proportion de 5,2 % des demandeurs à divers ordres d'enseignement venait du secteur de la formation continue ou de l'éducation des adultes.

3.2.2 Les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation

Les tableaux A à I qui suivent indiquent le nombre d'exemplaires de documents demandés et téléchargés entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006.

TABLEAU A

Titre[1]	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues (rapport annuel 2003-2004)	décembre 2004	2 469	97	337	434	23,48 %
Éducation et nouvelles technologies : Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage (rapport annuel 1999-2000)	décembre 2000	4 442	120	271	**391**	21,16 %
Éduquer à la citoyenneté (rapport annuel 1997-1998)	octobre 1998	3 171	3	170	**173**	9,36 %
La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années (rapport annuel 2001-2002)	décembre 2002	1 786	4	161	**165**	8,93 %
L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement (rapport annuel 1998-1999)	septembre 1999	2 084	10	109	**119**	6,44 %
La gouverne de l'éducation : Logique marchande ou processus politique? (rapport annuel 2000-2001)	novembre 2001	3 053	2	102	**104**	5,63 %
Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)	décembre 2003	1 149	13	78	**91**	4,92 %
Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle (rapport annuel 1989-1990)	décembre 1990	736	1	64	**65**	3,52 %
L'insertion sociale et professionnelle : une responsabilité à partager (rapport annuel 1996-1997)	décembre 1997	744	4	60	**64**	3,46 %
La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle (rapport annuel 1991-1992)	décembre 1992	249	2	51	**53**	2,87 %
Le défi d'une réussite de qualité (rapport annuel 1992-1993)	décembre 1993	130	0	44	**44**	2,38 %
La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social (rapport annuel 1990-1991)	décembre 1991	141	0	42	**42**	2,27 %
Vers la maîtrise du changement en éducation (rapport annuel 1994-1995)	décembre 1995	254	2	37	**39**	2,11 %
Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation (rapport annuel 1995-1996)	décembre 1996	230	3	35	**38**	2,06 %
Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : des engagements pressants (rapport annuel 1993-1994)	décembre 1994	120	0	25	**25**	1,35 %
Autre publication			1	0	**1**	0,05 %
Total			**262**	**1 586**	**1 848**	**100,00 %**

1. Le rapport annuel 2005-2006 est absent du tableau, car, exceptionnellement, il n'a été rendu public qu'en mai 2006.
2. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2005-2006.
3. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
4. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.
5. Le document intitulé Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner a aussi été comptabilisé dans le tableau relatif à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire.

L'intérêt

Afin de jauger l'intérêt du public envers ses travaux, le Conseil utilise comme indicateur le nombre de demandes d'exemplaires écrits qu'il reçoit ainsi que le nombre de téléchargements.

Cette année, 1 848 exemplaires ont été demandés ou téléchargés. Près de 60 % de ces documents étaient des rapports publiés avant 2001. On peut donc en déduire que l'intérêt pour les rapports annuels s'étend sur plusieurs années. La majorité des demandes proviennent du personnel professionnel (33 %) ou d'enseignants (31 %). Près de 44 % des demandeurs sont des étudiants, dont la plupart sont du secteur universitaire, et 36 % sont des travailleurs du milieu de l'éducation ou de la fonction publique.

L'impact

Le sujet du rapport annuel 2004-2005 a fait l'objet d'un colloque intitulé *La recherche, l'innovation et la pratique en éducation* tenu en mai 2005 lors du 75e Congrès de l'Association francophone du savoir (ACFAS). Ce colloque a été organisé par le Conseil conjointement avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante. Le rapport a également fait l'objet d'un second colloque organisé par l'Association pour la recherche au collégial (ARC) tenu à Montréal en janvier 2006.

Les rapports annuels continuent d'alimenter la réflexion sur l'état et les besoins de l'éducation. Le Conseil a relevé de nombreuses traces de l'impact ou de l'influence de ces publications. Plusieurs d'entre eux, qui dataient d'aussi loin que 1969-1970, ont été cités ou commentés dans des publications savantes ou des monographies rédigées par des chercheurs et des enseignants universitaires des facultés d'éducation du Québec.

L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues. Rapport annuel 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation (janvier 2005)

Publié au cours de l'exercice précédent, ce rapport annuel est toujours aussi populaire. En plus de figurer en tête du tableau A, il a été cité à plusieurs reprises dans des quotidiens, des périodiques et des monographies. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'en est également inspiré dans son enquête sur les projets d'orientation scolaire et professionnelle menée auprès de jeunes du 2e cycle du secondaire.

3.2.3 Les avis

TABLEAU B

Les avis préparés par la commission de l'enseignement primaire[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
Un nouveau souffle pour la profession enseignante[4]	septembre 2004	4 383	23	461	**484**	37,12 %
Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles	octobre 1999	4 128	1	310	**311**	23,85 %
Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire. Comprendre, prévenir, intervenir	février 2001	5 626	8	196	**204**	15,64 %
L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir	novembre 2002	3 458	40	149	**189**	14,49 %
L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté	août 1996	151	4	49	**53**	4,06 %
Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider	mars 1998	878	1	31	**32**	2,45 %
Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui	février 1995	185	1	25	**26**	1,99 %
Autres publications	–	–	0	5	**5**	0,38 %
Total			**78**	**1 226**	**1 304**	**100,00 %**

1 Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2005-2006.
2 Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3 Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.
4 Le document intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 1 504 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'enseignement primaire ont été demandés ou téléchargés. Près de 46 % des demandes ont été faites par des étudiants.

L'impact

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait de certains avis.

Un nouveau souffle pour la profession enseignante (septembre 2004)

Cet avis est cité dans plusieurs articles publiés par des chercheurs québécois, notamment dans la *Revue des sciences de l'éducation*, mais aussi dans des monographies et des thèses de doctorat. Il constitue donc une référence dans le domaine de la recherche sur la profession enseignante.

Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire. Comprendre, prévenir, intervenir (février 2001)

Cet avis constitue également une référence pour plusieurs chercheurs québécois. Il a notamment été cité par des chercheurs du CRIRES (Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire) et dans des articles de revues telles *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation* et *Revue des sciences de l'éducation*.

Pour une meilleure réussite des garçons et des filles (octobre 1999)

Cet avis continue de soutenir la réflexion qui entoure la réussite éducative des garçons. On le cite notamment dans des monographies portant sur la réussite à l'enseignement supérieur et sur la formation continue. Bien que l'avis porte principalement sur les ordres primaire et secondaire, il constitue néanmoins une référence pour la réflexion sur la réussite des garçons à d'autres ordres ou secteurs d'enseignement.

L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir (novembre 2002)

Cet avis continue de favoriser la réflexion dans le cadre de la réforme en cours. On trouve des références à cet avis notamment dans des monographies portant sur la réforme en général et sur le curriculum en particulier.

Divers

D'autres avis, beaucoup plus anciens, ont été cités dans le contexte de réflexions sur le curriculum de l'enseignement primaire.

Dans VANHULLE, Sabine et Yves LENOIR (2005) *L'état de la recherche en formation à l'enseignement : vers de nouvelles perspectives en recherche*, Sherbrooke, Éditions du CRP, 320 p., les avis suivants du Conseil sont cités :

- *Une pédagogie pour demain à l'école primaire* (1991);
- *Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui* (1995);
- *Le sort des matières dites « secondaires » au primaire* (1982);
- *Les visées et les pratiques de l'école primaire* (1987).

Dans LENOIR, Yves, François LAROSE et Claude LESSARD (2005), *Le nouveau curriculum de l'enseignement primaire : quels fondements et quelles lignes directrices?* et *Le curriculum du primaire : regards critiques sur ses fondements et ses lignes directrices*, Sherbrooke, Éditions CRP, p. 11-18, les avis suivants sont cités :

- *Une pédagogie pour demain à l'école primaire* (1991);
- *Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui* (1995);
- *Les visées et les pratiques de l'école primaire* (1987).

Dans COUTURE, Christine (2005), *Repenser l'apprentissage et l'enseignement des sciences à l'école primaire : une coconstruction entre chercheurs et praticiens*, Revue des sciences de l'éducation, vol. 31, n° 2, p. 317-333, les avis suivants sont cités :

- *L'initiation aux sciences de la nature chez les enfants du primaire* (1990);
- *Le sort des matières dites « secondaires » au primaire* (1982);
- *Les visées et les pratiques de l'école primaire* (1987).

TABLEAU C

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
Un nouveau souffle pour la profession enseignante[4]	septembre 2004	4 383	23	461	**484**	36,56 %
L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif	janvier 2004	2 829	15	301	**316**	23,87 %
L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire	janvier 2003	8 458	36	175	**211**	15,94 %
Aménager le temps autrement. Une responsabilité de l'école secondaire	avril 2001	3 749	8	84	**92**	6,95 %
Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis	juin 1999	985	3	87	**90**	6,80 %
L'école, une communauté éducative. Voies de renouvellement pour le secondaire	avril 1998	360	3	69	**72**	5,44 %
Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire	juin 1996	225	3	27	**30**	2,27 %
Pour une école secondaire qui développe l'autonomie et la responsabilité	août 1993	32	1	24	**25**	1,89 %
Autres publications	–	–	4	0	**4**	0,31 %
Total			**96**	**1 228**	**1 324**	**100,00 %**

1 Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2005-2006.
2 Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3 Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.
4 Le document *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 1 324 exemplaires des avis rédigés par la Commission de l'enseignement secondaire ont été demandés ou téléchargés. Dans 36,6 % des cas, il s'agit de l'avis sur la profession enseignante. Les avis sur l'encadrement des élèves au secondaire et sur l'appropriation de la réforme continuent de susciter un vif intérêt.

Les avis de cette Commission ont intéressé d'abord les personnes au travail (41,4 %) parmi lesquelles se trouvent des enseignants (29 %), des professionnels (32,9 %) et des cadres (22,3 %).

L'impact

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants.

L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire (janvier 2003)

Encore cette année, cet avis est cité en référence par des chercheurs et des acteurs en éducation. À plusieurs reprises, cet avis est utilisé par certains auteurs qui ont participé à l'ouvrage collectif intitulé *La profession enseignante au temps des réformes* publié en 2005.

L'école, une communauté éducative. Voies de renouvellement pour le secondaire (avril 1998)

Des chercheurs, professeurs ou étudiants, continuent de se référer à cet avis dans la production de rapports, de monographies ou des périodiques. Le rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire, formée par le Conseil des ministres en décembre 2004, s'est inspiré de cet avis dans ses travaux d'analyse et de réflexion.

L'intégration des savoirs au secondaire : au cœur de la réussite (novembre1990)

Seize années après sa publication, cet avis constitue toujours une référence pour l'élaboration de monographies portant notamment sur le curriculum.

Aménager le temps autrement. Une responsabilité de l'école secondaire (avril 2001)

Cet avis a été utilisé dans l'élaboration de l'étude intitulée *Le renouvellement de l'organisation scolaire au secondaire : condition nécessaire de l'implantation de l'École éloignée en réseau*. Cette étude a été réalisée par Paul Inchauspé en octobre 2005 pour le CEFRIO.

Le président du Conseil supérieur de l'éducation a participé à l'ouvrage collectif intitulé *La profession enseignante au temps des réformes*. Un chapitre entier est consacré au point de vue du Conseil sur la réforme au secondaire et les défis des enseignants.

Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire (juin 1996)

Cet avis est cité dans *L'enjeu de la réussite de l'enseignement supérieur*, un ouvrage dirigé par Pierre Chanay et Pierre Doray et auquel France Picard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement universitaire, a collaboré.

Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis (juin 1999)

Cet avis a été cité dans l'avis de la Commission des programmes d'études sur les domaines généraux de formation dans le Programme de formation de l'école québécoise.

L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif (janvier 2004)

Chaque mois, le Centre international d'études pédagogiques en France propose des ressources sur les systèmes éducatifs français et étrangers. Dans son bulletin bibliographique mensuel d'avril 2005, l'abrégé de cet avis y est recensé.

Divers

De nombreux avis du Conseil supérieur de l'éducation, notamment *L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire*, *L'école, une communauté éducative*, *Vues de renouvellement pour le secondaire* et *Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire* ont été une source d'inspiration pour une étudiante à la maîtrise en sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

TABLEAU D

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite	avril 2002	2 382	27	136	**163**	33,96 %
Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial	mars 2004	1 839	32	128	**160**	33,33 %
La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu	mai 2000	1 110	4	60	**64**	13,33 %
Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement	décembre 1997	454	0	38	**38**	7,92 %
Autres publications	–	–	2	53	**55**	11,46 %
Total			**65**	**415**	**480**	**100,00 %**

1 Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2005-2006.
2 Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3 Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

Cette année, 480 exemplaires des avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial ont été demandés ou téléchargés, dont un tiers visait l'avis sur les programmes de formation technique et la sanction des études qui est paru en 2004 et un autre tiers, l'avis traitant de l'orientation au collégial, publié en avril 2002.

L'intérêt suscité par l'ensemble des avis relatifs au collégial était lié au travail (47 %) ou aux études (32 %). Parmi les demandeurs, 35 % étaient des professionnels non enseignants, 30 % étaient des professeurs et 22 % des membres du personnel de direction. Enfin, 50 % des demandeurs travaillaient au collégial et 16,7 %, à l'université.

L'impact

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants.

Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial (mars 2004)

Cet avis a été rendu public en mars 2004, soit quelques mois avant la tenue du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* qui a eu lieu les 9 et 10 juin 2004. Son impact a été substantiel, puisqu'on y a souvent fait référence, tant au cours des débats préparatoires que dans les mémoires que divers organismes ont préparés en vue de l'assemblée publique de ce forum.

Plusieurs des recommandations formulées dans cet avis font aujourd'hui l'objet de discussions entre le Ministère et les collèges, notamment sur l'accessibilité aux études, la formation générale, la souplesse du système, la reconnaissance des acquis, la sanction des études et les divers types de collaboration avec le milieu. Par ailleurs, cet avis a été cité dans différentes monographies. Il a également guidé les auteurs d'une enquête sur la formation professionnelle réalisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite (avril 2002)

Lors de sa publication, cet avis a reçu un très bon accueil de la part de nombreux organismes représentant les collèges, les commissions scolaires ou les associations de parents, et il est toujours d'actualité, notamment parce que les finissants du secondaire sont encore nombreux à passer au collégial avec un projet de formation insuffisamment clair et qui demeure à consolider ou à confirmer.

Certaines des recommandations formulées par le Conseil dans cet avis se situent, du moins en partie, dans la lignée d'objectifs visés par les modifications amenées par la réforme au secondaire, notamment celui de diversifier les parcours de formation. Plusieurs auteurs ont fait référence à cet avis au cours de la dernière année.

Pour un passage réussi de la formation professionnelle à la formation technique (mars 2001)

Cet avis a suscité un regain d'intérêt au cours de la dernière année, probablement en raison des projets que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutient dans différentes régions du Québec afin d'expérimenter de nouvelles façons de dispenser la formation professionnelle et technique.

On fait référence à cet avis dans un ouvrage sur les effets de l'harmonisation des programmes de formation professionnelle et technique.

Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points de vue étudiants (août 1994)

Dans cet avis, le Conseil rappelait que « l'éducation est une œuvre collective et, sans l'engagement des étudiants, aucune réussite n'est possible ». Les collèges ont toujours cherché à favoriser la réussite de leurs étudiants; cela fait partie de leur mission. Depuis quelques années, les exigences ministérielles relatives aux plans de réussite et, plus récemment, aux plans stratégiques englobant le plan de réussite, ont permis en quelque sorte de mieux organiser ces efforts dans l'ensemble du réseau collégial. Ces actions portent fruit, puisque les indicateurs de réussite sont en hausse, mais tous reconnaissent qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir. Encore cette année, bon nombre d'auteurs se réfèrent à cet avis.

TABLEAU E

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises	novembre 2005	829	98	729	**827**	70,08 %
Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir	avril 2000	807	6	92	**98**	8,31 %
Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)[4]	décembre 2003	1 149	13	78	**91**	7,71 %
Les universités à l'heure du partenariat	mai 2002	1 333	4	58	**62**	5,25 %
Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société. Mémoire du CSE à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement	février 2004	406	0	60	**60**	5,08 %
Autres publications	–	–	2	40	**42**	3,56 %
Total			**123**	**1 057**	**1 180**	**100,00 %**

1 Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes ou téléchargements ou plus en 2005-2006.
2 Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3 Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.
4 Le document *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner* a aussi été comptabilisé dans le tableau relatif aux rapports annuels.

L'intérêt

Cette année, 1 180 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ont été demandés ou téléchargés. L'avis intitulé *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, lancé en novembre 2005, a suscité un vif intérêt. En effet, celui-ci a été sans contredit le plus populaire (70 %) parmi les documents de cette commission. De plus, cette publication se place en deuxième position quant au nombre de demandes pour l'ensemble des travaux du Conseil.

Un peu plus de la moitié (54 %) des demandes ont été faites dans le contexte d'un emploi, dont 37 % par des professionnels. Les avis de cette commission ont traversé les frontières canadiennes. En effet, 11,4 % des demandes sont venues de l'étranger.

L'impact

L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises (novembre 2005)

L'avis publié en novembre 2005, *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, a fait l'objet d'une diffusion auprès des lecteurs habituels, ainsi que d'organismes canadiens et internationaux, étant donné la nature même du thème de l'avis. Bien qu'il soit très tôt pour mesurer l'influence réelle de cet avis, soulignons certains indices repérables sur les scènes locale, nationale et internationale.

Sur la scène québécoise, des témoignages recueillis ont révélé que l'avis a servi d'outil de réflexion et de référence à la consolidation des activités internationales dans certaines universités ainsi que dans certains collèges. D'ailleurs, le Conseil a été invité à présenter cet avis lors d'une session de travail des responsables internationaux, réunis par Cégep international. Un article traitant de cet avis a également été publié, en décembre 2005, dans la revue *L'Internationale*, distribuée dans tout le réseau collégial. Par ailleurs, une présentation des données touchant l'internationalisation de la recherche a été faite au colloque annuel de l'Association des administrateurs de recherche des universités du Québec (ADARUQ). Enfin, on a assisté, au début de l'année 2006, à la création du Comité des relations internationales à la CREPUQ, en remplacement du Sous-comité des relations internationales, ce qui vient renforcer l'importance de ces activités dans l'ensemble des préoccupations de cet organisme.

Sur la scène canadienne, le Conseil a été invité à participer à un colloque pancanadien sur l'internationalisation des universités, lequel s'est tenu à l'Université York. Sur la scène internationale, le lancement de l'avis a figuré parmi les activités de la Semaine de l'éducation internationale. Le Conseil a également été invité à communiquer ses travaux lors de sa participation au colloque de la Conférence des présidents d'université en France à Nantes en mars 2006, dont le thème portait sur l'internationalisation des universités. Finalement, dans la refonte en cours du site Internet de l'Association internationale des universités, une entente a été conclue en vue d'établir un hyperlien entre cet organisme et l'avis du Conseil.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux avis et aux rapports publiés par le Conseil au cours des années antérieures, on constate l'influence que ces avis continuent d'exercer dans le milieu. En voici certains indices.

Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (décembre 2005)

Ce rapport annuel sur l'état et les besoins 2002-2005, consacré au développement de l'ordre universitaire, ses abrégés (versions anglaise et française) ainsi que les deux rapports de recherche publiés simultanément[3] demeurent parmi les publications les plus demandées à l'ordre universitaire. Dans la foulée de ces travaux, dont la recherche effectuée au Conseil sur la transformation du travail professoral (Bertrand, 2004), la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université a mené une étude sur l'intégration des nouveaux professeurs. L'avis a également fait l'objet d'un article dans la revue *Découvrir* (septembre-octobre 2005), dans lequel on débattait de l'ampleur des défis que doivent relever les universités à cette fin.

Les universités à l'heure du partenariat (mai 2002)

Cet avis se classe également parmi les publications les plus consultées à l'ordre universitaire. Bien qu'on ne doive pas y voir de relation de cause à effet, on ne peut s'empêcher de remarquer le synchronisme des travaux menés au Conseil sur cette question, de ceux du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et des interrogations des organismes subventionnaires québécois (le Fonds québécois de recherche sur la nature et la technologie [FQRNT] et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture [FQRSC] sur la formation en recherche en milieu de pratique). À partir de 2002, des travaux ont été menés au CIRST sur l'expérience des Boursiers de recherche en milieu de pratique (BMP), à la maîtrise et au doctorat. Au cours de l'année 2005, un rapport de recherche, provenant de cet organisme, a été publié[4]. Ce rapport de recherche permet d'évaluer le programme de subvention BMP. S'appuyant sur les effets positifs décelés relativement à la formation des étudiants de cycles supérieurs dans un contexte de partenariat avec le milieu, le FQRNT et le FQRSC proposent de remettre en vigueur ce programme de subvention et de le lier plus étroitement à l'innovation technologique et sociale.

Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir (avril 2000)

Cet avis figure dans la liste des ouvrages qui inspirent les travaux menés par le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite à l'enseignement supérieur (CAPRES) et dans laquelle on trouve un hyperlien permettant de consulter l'avis du Conseil. Précisons que cet avis se retrouve également parmi les publications antérieures du Conseil, à l'ordre universitaire, où le nombre de demandes demeure parmi les plus élevés.

---

3 Il s'agit des publications suivantes : BERTRAND, Denis (2004) *Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991-2003)*, Sainte-Foy, Le Conseil, 275 p.; LEHOUX, Jean-François, France PICARD et Gilles ROY (2004) *L'état de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises*, Sainte-Foy, Le Conseil, 155 p.

4 GEMME, Brigitte et Yves GINGRAS (2005) *La formation à la recherche dans le cadre de la formation université-milieu : analyse comparative des différents modes d'encadrement*, Montréal, Centre interuniversitaire sur la science et la technologie, 44 p.

TABLEAU F

Les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale	juin 2000	1 544	33	139	**172**	43,88 %
L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional	septembre 2003	1 682	7	93	**100**	25,51 %
La formation continue du personnel des entreprises. Un défi pour le réseau public d'éducation	juin 1998	702	1	53	**54**	13,78 %
Mémoire sur le Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue	septembre 2001	467	0	42	**42**	10,71 %
Autres publications	–	–	3	21	**24**	6,13 %
Total			**44**	**348**	**392**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2005-2006.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

Bien que publié il y a déjà six ans, l'avis sur la reconnaissance des acquis continue de susciter un intérêt certain. Au cours de l'année, 392 exemplaires des divers avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes ont été demandés ou téléchargés. Encore une fois, les demandes dépassent les frontières canadiennes. En effet, 17 % de celles-ci provenaient de l'étranger.

L'impact

La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale (juin 2000)

L'intérêt porté à cet avis, publié en 2000, persiste. Au cours de la présente année, des chercheurs et des organisations du monde de l'éducation font référence, dans leurs ouvrages, à l'avis du Conseil sur la reconnaissance des acquis. Cet avis a également été cité dans le *Mémoire sur le développement de la formation de la main-d'œuvre* présenté à la Commission de l'économie et du travail.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport y fait également référence dans son document intitulé *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique : cadre général et cadre technique*. Aussi, dans son périodique *L'information continue*, le Ministère confirme qu'il a adopté les principes de base de la reconnaissance des acquis tels qu'ils ont été formulés dans cet avis.

Divers

D'autres avis de la Commission de l'éducation des adultes, beaucoup plus anciens, ont été cités dans de nombreuses réflexions sur la formation continue ou sur la reconnaissance des acquis.

Dans SOLAR, Claudie (2005) *La formation continue : perspectives internationales*, Paris, L'Harmattan, les avis suivants sont cités :

- *Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation : l'éducation des adultes, dix ans après la Commission Jean* (1992);
- *La formation continue du personnel des entreprises. Un défi pour le réseau public d'éducation* (1998);
- *Le partenariat : une façon de réaliser la mission de formation en éducation des adultes* (1995).

Dans TALBOT, Geneviève (2005) *La reconnaissance des acquis et des compétences au Québec : à l'aube d'une relance*, Montréal, Centrale des syndicats du Québec, 122 p., les avis suivants sont cités :

- *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional* (2003);
- *Les projets de régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle* (2000).

Finalement, dans BERNIER, Colette et Gaétan BAUDET (2005) *La formation continue dans les cégeps depuis 1990*. Montréal, Université du Québec à Montréal, les avis suivants sont cités :

- *La formation continue du personnel des entreprises. Un défi pour le réseau public d'éducation* (1998);
- *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional* (2003);
- *Pour un accès réel des adultes à la formation continue* (1996);
- *Vers un modèle de financement en éducation des adultes* (1994).

L'intérêt

Le Conseil confie à des comités spéciaux la préparation d'avis sollicités par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou qui relèvent de sa propre initiative. En plus des rapports de gestion, il prépare aussi, conformément à la Loi sur l'administration publique, un plan stratégique, lequel est inclus dans le tableau G.

Cette année, 3 244 exemplaires de ces autres avis ont été demandés ou téléchargés. Près de 47 % des demandes

TABLEAU G

Les autres avis du Conseil[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
Le projet de règlement visant à modifier le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	avril 2005	1 512	81	1431	**1 512**	46,61 %
Rapport annuel de gestion 2004-2005	novembre 2005	744	10	734	**744**	22,93 %
Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec	février 2005	1 138	7	218	**225**	6,94 %
Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation d'enseigner et sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement	juin 2004	518	0	107	**107**	3,30 %
Rapport annuel de gestion 2003-2004	novembre 2004	310	1	95	**96**	2,96 %
Pour la réforme du système éducatif	septembre 1995	75	3	38	**41**	1,26 %
L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues (2003-2004)	décembre 2004	41	22	16	**38**	1,17 %
Projet de politique d'évaluation des apprentissages : commentaires du Conseil supérieur de l'éducation		53	0	38	**38**	1,17 %
Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes	janvier 1999	2 180	2	34	**36**	1,11 %
Avis sur le projet de loi 124, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique	novembre 2002	58	0	36	**36**	1,11 %
Rapport annuel de gestion 2001-2002	septembre 2002	368	0	34	**34**	1,05 %
Pour mieux conseiller le ministre de l'Éducation et l'État. Observer, consulter, approfondir. Plan stratégique 2001-2003	février 2001	421	0	27	**27**	0,83 %
L'autorisation d'enseigner : projet de modification du règlement	mars 2000	337	2	24	**26**	0,80 %
Le projet de régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire. Quelques choix cruciaux	février 2000	894	0	25	**25**	0,77 %
Autres publications	–	–	103	156	**259**	7,98 %
Total			**231**	**3 013**	**3 244**	**100,00 %**

1 Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2005-2006.
2 Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3 Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

concernaient l'avis intitulé *Projet de règlement visant à modifier le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Soulignons que cet avis a retenu l'attention dès sa publication. En effet, un peu plus de 24 heures après sa parution, 670 personnes l'avaient déjà téléchargé. Finalement, on constate que le rapport annuel de gestion de l'an dernier a également été fort populaire.

3.2.4 Les études et les recherches

Les rapports de recherche présentent des travaux qui ont été réalisés en vue de la préparation d'un avis ou d'un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Plusieurs d'entre eux font l'objet d'une publication distincte.

L'intérêt

Le tableau H indique le nombre de demandes et de téléchargements de rapports de recherche faits entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006.

Cette année, 751 exemplaires de rapports de recherche ont été demandés. Un tiers des demandes proviennent du secteur universitaire et un autre tiers, du réseau scolaire. Soulignons que plus du tiers des demandes proviennent d'étudiants, dont la plupart (80%) sont du secteur universitaire.

L'impact

On ne relève pas, cette année, de traces particulières reliées aux rapports de recherche mentionnés au tableau H. Par contre, les résultats du rapport intitulé *Accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique* ont été présentés lors d'un colloque sur la recherche, l'innovation et la pratique en éducation tenu en mai 2005 lors du 73e Congrès de l'Association francophone du savoir (ACFAS). De plus, le rapport intitulé *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises* a fait l'objet d'une communication au Colloque 2005 de l'Association des administratrices et administrateurs de recherche universitaire du Québec (ADARUQ) tenu le 17 novembre 2005.

TABLEAU H

Les études et les recherches[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
La mobilité internationale des étudiants au sein des universités	octobre 2005	183	30	153	**183**	24,37 %
Le renouvellement du curriculum : expériences américaine, suisse et québécoise (1999)	octobre 1999	2 043	3	167	**170**	22,64 %
Les mesures d'encadrement des élèves au secondaire	janvier 2004	426	6	122	**128**	17,04 %
Différencier le curriculum au secondaire : vers des parcours scolaires stimulants pour tous les jeunes (Marthe Herripin, 1999)	mars 1999	1 073	3	64	**67**	8,92 %
Enseigner : qu'en pensent les profs?	janvier 1991	186	0	61	**61**	8,12 %
L'État de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises	janvier 2004	373	4	40	**44**	5,86 %
Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)	janvier 2004	250	5	30	**35**	4,66 %
La participation de l'éducation aux travaux des CLD et des CRD portant sur le développement local et régional	juin 2003	165	1	29	**30**	3,99 %
Le rôle des headteachers en Angleterre et les enseignements à en tirer dans un contexte de décentralisation (Hélène Priard, 1999)	avril 1999	364	1	24	**25**	3,33 %
Autres publications	–	–	8	0	**8**	1,05 %
Total			**61**	**690**	**751**	**100,00 %**

1 Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2005-2006.
2 Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3 Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)

TABLEAU I

Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2006	Nombre d'exemplaires demandés[2] en 2005-2006	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2005-2006	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2005-2006	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2005-2006
Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	juin 2005	433	4	429	**433**	37,72 %
Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non- résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007	janvier 2006	354	6	348	**354**	30,84 %
L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études	mai 2004	534	11	83	**94**	8,19 %
Hausse des montants maximums des prêts et des niveaux d'endettement ; allocation pour l'achat de matériel informatique et exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	juin 2004	213	0	69	**69**	6,01 %
La modernisation du Programme de prêts et bourses. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	mars 2004	130	1	29	**30**	2,61 %
Autres publications	–	–	8	160	**168**	14,62 %
Total			**30**	**1 118**	**1 148**	**100,00 %**

1 Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2005-2006.
2 Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

L'intérêt pour les publications du CCAFE est en hausse. En effet, on constate une augmentation globale des demandes d'exemplaires et des téléchargements de 20 % par rapport à l'année dernière (50 % concernant les téléchargements). Le CCAFE a utilisé pour la première fois la liste de diffusion électronique du Conseil pour annoncer les deux avis qu'il a rendus publics en 2005-2006. Cette utilisation a certes permis d'augmenter le nombre des lecteurs, en particulier ceux qui optent pour le téléchargement des documents. Soulignons que 97 % des demandes se fait maintenant par téléchargements. L'an dernier, ce pourcentage était de 88 %.

Les deux avis rendus publics cette année, soit celui sur la mise en œuvre de l'entente entre le gouvernement et les organisations étudiantes et celui sur les droits supplémentaires des étudiants canadiens et étrangers, ont généré respectivement 433 et 354 demandes. Au total, cela représente 69 % des demandes de l'année. Soulignons que le CCAFE distribue aussi plus de 900 exemplaires de chacun des avis qu'il rend public.

Selon les renseignements recueillis au moment des demandes, il est possible d'établir certaines caractéristiques des lecteurs. Ainsi, leur intérêt principal est lié à l'emploi (près de 50 %) et aux études (près de 30 %). L'intérêt des parents est à la hausse par rapport aux années précédentes et il s'établit à 11 %. Concernant les personnes en emploi, près de 80 % travaillent dans le secteur de l'éducation tandis que 80 % des étudiants sont à l'enseignement universitaire. Précisons également qu'en ce qui concerne les personnes en emploi, c'est le groupe des professionnels (MELS, établissements d'enseignement, fonction publique) qui occupe le premier rang (46 %), suivi des cadres (21 %), des enseignants (12 %) et du personnel de soutien (11 %).

En ce qui concerne la provenance géographique des demandeurs en 2005-2006, nous remarquons que 29 % viennent de Québec et Chaudière-Appalaches, 32 %, de l'Île de Montréal et 34 %, des autres régions du Québec. Enfin, 6 % sont de l'extérieur de la province.

En somme, plus de gens s'intéressent aux publications du CCAFE. Le profil des lecteurs des publications du CCAFE montre qu'il s'agit surtout d'acteurs directement concernés par l'accessibilité financière aux études, soit des professionnels du MELS et des établissements d'enseignement, des membres du personnel de direction, des élèves et des étudiants (surtout universitaires) de même que des parents.

L'impact

Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études (juin 2005)

Les modifications proposées au Règlement sur l'aide financière aux études ont effectivement été adoptées intégralement comme le recommandait le CCAFE ainsi que divers acteurs intéressés par l'accessibilité financière aux études. Rappelons que l'année précédente, le Comité avait recommandé au ministre de l'Éducation alors en poste de ne pas hausser les montants maximums de prêts que l'actuel ministre ramènera, en deux ans, au niveau de mai 2004.

Le Ministère a largement fait connaître ces changements au moyen de communiqués de presse, du site Internet de l'Aide financière aux études, des réseaux d'éducation, notamment auprès des responsables de l'aide financière aux études dans les établissements d'enseignement.

Les quotidiens *Le Devoir* et *Le Soleil* ont consacré chacun un article à l'avis suivant.

Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers années 2005-2006 et 2006-2007

Dans cet avis, le Comité n'a pas formulé de recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le CCAFE a toutefois constaté que certaines recommandations faites dans des avis précédents avaient amené des changements inscrits dans les modifications proposées par le Ministère. Par exemple, le Comité avait recommandé à plusieurs reprises de calculer l'indexation des droits supplémentaires des étudiants canadiens à l'enseignement collégial en faisant référence à l'évolution des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement collégial hors Québec. Le Ministère vient d'accéder à cette demande.

De plus, le Comité a déjà souligné l'importance pour les étudiants canadiens et étrangers de connaître à l'avance les droits de scolarité, lesquels représentent une part importante du coût des études, afin de mieux planifier le coût de leur séjour d'études au Québec. En ce sens, il a considéré comme un pas dans la bonne direction l'introduction, en 2003-2004, de la mesure limitant à 4 % l'indexation annuelle des droits supplémentaires des étudiants étrangers à l'enseignement universitaire. Cette année, le Ministère innove en annonçant les hausses pour deux années, soit jusqu'en 2006-2007, tout en confirmant le plafond de 4 % pour les étudiants étrangers à l'enseignement universitaire et le gel de ces droits à l'enseignement collégial.

L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études (août 2004)

L'avis d'initiative rendu public en août 2004 continue à susciter l'intérêt de divers acteurs intéressés par l'accessibilité financière aux études.

Ainsi, dans un avis rendu public en 2005, *L'accessibilité, c'est de valeur! Contrer les obstacles aux études postsecondaires*, le Conseil permanent de la jeunesse utilise abondamment le cadre de référence de l'avis d'initiative ainsi que certaines positions du Comité (au total, 18 occurrences et 2 références bibliographiques). Il se réfère, par exemple, à la vision élargie de l'accessibilité liant accès et réussite, de même qu'à certaines notions qui en découlent. Il reprend aussi certains extraits relatifs aux droits de scolarité. En plus de l'avis d'initiative, le Conseil cite l'avis sur le partage de risque et le remboursement proportionnel au revenu (2001).

Par ailleurs, deux chercheurs[5] ont cité des données publiées dans le document de consultation intitulé *Vers l'accessibilité financière aux études* (2003), qui a servi de base à la consultation menée par le Comité dans le cadre de la préparation de cet avis d'initiative.

5 TROTTIER, Claude et Jean BERNATCHEZ (2005) *Les politiques d'enseignement supérieur au Québec : une étude de cas*, New York, Alliance for International Higher Education Policies Studies, 74 p.

4

AUTRES ASPECTS RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

Les ressources humaines

Résultats en matière d'objectifs d'embauche

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation a un effectif de 31 postes. Au cours de l'année, il a embauché, par mode de recrutement, une professionnelle. Il a également accueilli deux stagiaires universitaires, le premier à l'automne 2005 (de septembre à décembre) et le second à l'hiver 2006 (de janvier à avril).

Représentativité

Communautés culturelles	2/30	7 %
Personnes handicapées	0/30	0 %
Femmes	23/30	77 %

Le taux de représentation des femmes au Conseil s'élève à 77 % et se répartit comme suit :

Personnel d'encadrement	2/3	75 %
Personnel professionnel	11/16	69 %
Personnel technicien	3/4	75 %
Personnel de bureautique	7/7	100 %

Développement des ressources humaines

En 2005-2006, dans le cadre de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 32 587 $, soit un total de 707 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités de développement. Cette somme représente près de 2 % de la masse salariale, doublant ainsi l'objectif fixé par le gouvernement.

Le Code d'éthique et de déontologie

En septembre 1999, le Conseil s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant le formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie (voir Annexes).

Ce Code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ». À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Le Comité consultatif sur l'aide financière aux études s'est également doté d'un Code d'éthique et de déontologie. Bien que semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le code du CCAFE comporte de légères différences permettant de prendre en compte certaines de ses caractéristiques.

La protection des renseignements personnels

Durant toute l'année visée, le Conseil supérieur de l'éducation a porté une attention soutenue à la protection des renseignements personnels.

Un membre du personnel d'encadrement, désigné comme responsable du dossier pour l'organisme, siège au Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce comité est responsable de l'application des recommandations de la Commis-

sion d'accès à l'information, de l'organisation d'activités de sensibilisation et de l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au Comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adoptés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Enfin, le 31 janvier dernier, l'ensemble des membres de la permanence a reçu une formation de la directrice du Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (BAIPRP). Cette formation portait sur les exigences contenues dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

La politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil se conforme à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ainsi, il s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Internet et aussi dans ses communications téléphoniques. Certaines productions écrites ont été traduites du français à l'anglais.

La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public.

Les recommandations du vérificateur général

Aucune recommandation du vérificateur général ne concerne l'organisme.

5 RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Proulx, Jean-Pierre	Président du Conseil	2006
Azdouz, Rachida	Vice-doyenne, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2005
Boily, Francine	Chargée de cours, Éducation préscolaire et intervention préscolaire, Université Laval, enseignante à la maternelle à la retraite	2009
Côté, Édith	Professeure titulaire à la retraite, Faculté des sciences infirmières, Université Laval	2005
Couture, Marthe	Directrice adjointe à la retraite, Centre de formation pour adultes Pearson, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2004
D'Arrisso, David	Étudiant au doctorat en administration de l'éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
De Guise, Fernand	Consultant en éducation, Educaf	2006
Fortier, Louise Elaine	Directrice adjointe par intérim, école secondaire Samuel-De Champlain, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006
Ibrahim, Amir	Directeur des services administratifs et responsable de la sanction des études, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2006
Juanéda, Linda[1]	Directrice, école Terre-Soleil, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2005
Lalande, Lucie	Directrice de regroupement, Commission scolaire de Montréal	2009
Lessard, Claude	Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
Ménard, Denis	Conseiller en développement organisationnel, éducatif et technologique	2005
Robaire, Bernard	Professeur, Département de pharmacologie et de thérapeutique, Faculté de médecine, Université McGill	2006
Roy, Marie-Josée	Enseignante, école secondaire de l'Aubier, Commission scolaire des Navigateurs	2006
Sergerie, Pâquerette[2]	Présidente, Commission scolaire des Chic-Chocs	2005
Sirois, Ginette	Directrice générale, Cégep de Chicoutimi	2009
St-Pierre, Marc	Directeur général adjoint, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	2005
Staco, Édouard	Parent, coordonnateur, Service des ressources technologiques, Cégep Saint-Laurent	2009
Tanguay, Brigitte[3]	Consultante en services éducatifs	2005
Toussaint, Michel	Directeur général à la retraite, Cégep de La Pocatière	2005

MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE

Champoux, Marie-Claude[4] Sous-ministre adjointe, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

SECRÉTAIRES CONJOINTES

De la Sablonnière, Louise

Turcotte, Josée

* Au 31 mars 2006

1 Démission le 17 octobre 2005

2 Démission le 7 décembre 2005

3 Démission le 12 octobre 2005

4 Nomination le 1er décembre 2005 en remplacement de Marie-France Germain

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Lessard, Claude	Président de la Commission, professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
Auclair, Lyne	Comité de parents, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2006
Berger, Diane	Enseignante, Techniques d'éducation à l'enfance, Collège Édouard-Montpetit	2008
Bergeron, Martine	Enseignante, école alternative Saint-Sacrement, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2006
Dagenais, Diane	Directrice adjointe, école Le Tandem, pavillon I, Commission scolaire Laval	2007
Fancher, Guy	Consultant et formateur en éducation, directeur des services éducatifs à la retraite, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006
Garant, Céline	Doyenne, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2007
Gingras, Roger	Parent, ébéniste	2008
Julien, Anne	Psychologue, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2008
Lafleur, France	Enseignante au primaire, école Victor-Thérien, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2007
Milotte, Richard	Directeur école primaire, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	2008
Piché, Madeleine	Directrice, école primaire Notre-Dame-du-Canada, Commission scolaire de la Capitale	2006
Pierre, Lude	Ressource professionnelle, Programme de soutien à l'école montréalaise, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	2006
Robillard, Jean	Directeur-accompagnateur, projet éducatif *Agir autrement*, Commission scolaire des Samares	2008
Tirelli, Mario	Directeur régional, Commission scolaire English-Montréal	2007

COORDONNATRICE

Mainville, Suzanne

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Fortier, Louise Elaine	Présidente de la Commission, directrice adjointe par intérim, école secondaire Samuel-De Champlain, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006
Bergeron, Claire	Enseignante, école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc, Commission scolaire Val-des-Cerfs	2007
Cannel, Ronald	Directeur général, Commission scolaire Eastern Townships	2008
Charles, Patrick	Enseignant, école Joseph-François-Perrault, Commission scolaire de Montréal	2008
Desaulniers, Marie-Paule	Professeure à la retraite, Université du Québec à Trois-Rivières	2006
DesRuisseaux, Lucie	Enseignante de 4e et 5e secondaire, école secondaire Saint-Luc, Commission scolaire de Montréal	2007
Dufour, Nicole	Conseillère d'orientation, Collège Merici	2008
Fortin, Marthe	Directrice, Académie Les Estacades, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2006
Gravel, Michel	Directeur général, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2006
Lalande, Lucie[1]	Directrice de regroupement, Commission scolaire de Montréal	2007
O'Dowd, Michel	Parent, représentant, Tribunal administratif du Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2006
Plante, Christian	1er vice-président, Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud	2006
Savard, Lyne	Parent, notaire, Beaulieu et Tremblay, notaires	2008
Théroux, Michèle	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire, Commission scolaire de Portneuf	2008
Vézina, Alain	Directeur général adjoint, Commission scolaire des Affluents, centre administratif	2007

COORDONNATRICE

Richard, Francine

* Au 31 mars 2006

1. Démission en août 2005

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Toussaint, Michel	Président de la Commission, directeur général à la retraite, Cégep de La Pocatière	2005
Allard, Chantal	Conseillère pédagogique, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption	2006
Beauchesne, André	Vice-doyen à la formation, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2007
Boulais, Marcel	Enseignant, Sciences humaines, Cégep de Jonquière	2007
Côté, Marcel	Directeur général, Collège Lafleche	2008
Dussault, Marie-France	Enseignante, Techniques de bureautique, Collège François-Xavier-Garneau	2006
Fanteux-Lefebvre,Clémence	Étudiante, Université d'Ottawa	2006
Genest, Raymond	Directeur des études à la retraite, Collège de Sherbrooke	2006
Giroux, Brigitte	Adjointe au directeur des études, responsable de la gestion des programmes d'études, Cégep de Saint-Hyacinthe	2008
Lachance, Maurice	Coordonnateur de regroupement, Commission scolaire de Montréal	2008
Larue, Caroline	Professeure adjointe, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal	2008
Lavoie, Jean-Luc	Aide pédagogique individuel, Conseil d'orientation, Collège Gérald-Godin	2006
Lemay, Denyse	Adjointe à la direction des études et des services aux étudiants, Collège de Bois-de-Boulogne	2007
Pelletier, Danièle	Conseillère pédagogique, Collège de Rosemont	2006
Pilote, André	Enseignant, Lettres, Cégep de Lévis-Lauzon	2007

COORDONNATEUR

Roy, Michel-André

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Robaire, Bernard	Président de la Commission, professeur, Département de pharmacologie et de thérapeutique, Faculté de médecine, Université McGill	2006
Adam, Sébastien[1]	Étudiant, Département de psychologie, Université de Montréal	2006
Barki, Henri	Professeur titulaire, Chaire de recherche du Canada, HEC Montréal	2008
Beaudoin, Michèle	Vice-présidence, Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche, Université du Québec en Outaouais, Syndicat du groupe professionnel	2006
Ben Hassel, Farid	Professeur titulaire, Département d'économie et de gestion, Université du Québec à Rimouski	2007
Bernier, Normand	Directeur général, Cégep de Drummondville	2007
Bouroche, Myriam[2]	Directrice, Laboratoires universitaires Bell	2006
Damphousse, Violaine A.	Étudiante à la maîtrise en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, assistante de recherche et d'enseignement	2009
Dandurand, Louise	Présidente-directrice générale, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	2009
Demers-Payette, Olivier	Étudiant et assistant de recherche, Science Metrix	2006
Doré, Sylvie	Doyenne à la formation, École de technologie supérieure	2008
Hamel, Thérèse	Professeure, Département des fondements et pratiques en éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2006
Jandl, Serge	Professeur titulaire, Département de physique, Université de Sherbrooke	2007
Jourdan, Christine	Professeure titulaire et directrice de département, Département de sociologie et d'anthropologie, Université Concordia	2008
Lefrançois, Pierre	Directeur des études et de la recherche, Université du Québec	2008
Quaroni, Enrica	Vice-doyenne aux affaires étudiantes, Université McGill	2006
Sauvé, Louise	Professeure, Télé-Université	2008

COORDONNATRICE

Picard, France

* Au 31 mars 2006

1 Démission le 15 septembre 2005

2 Démission le 12 décembre 2005

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Ménard, Denis	Président de la Commission, conseiller en développement organisationnel éducatif et technologique	2005
Acevedo, Ricardo	Agent de développement, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – Personnes immigrantes (CAMO-PI)	2008
Beaulieu, Marie-Andrée	Enseignante, Pavillon Damase-Boulanger, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2006
Bernatchez, Berthe	Directrice générale adjointe, Commission scolaire de la Capitale	2008
Caron, Martin	Coordonnateur de programmes, Direction de la formation continue, Collège François-Xavier-Garneau	2005
Dubeau, Chantal	Directrice, Direction de la formation professionnelle, Commission de la construction du Québec	2006
Gallienne, Hilda	Directrice, Centre d'éducation des adultes, Commission scolaire des Sommets	2006
Grenon, Maryse	Directrice, Service de la formation continue, Collège d'Alma	2007
Harvey, Monique	Directrice de l'Université du troisième âge, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2008
Labbé, Diane	Directrice, Services éducatifs complémentaires, Commission scolaire Central Québec	2006
Paquet, Pierre[1]	Secrétaire, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2006
Roy, Marie	Conseillère syndicale à la recherche, Service des relations du travail, Confédération des syndicats nationaux	2007
Thériault, Michel	Conseiller pédagogique, Collège Montmorency	2007
Voyer, Brigitte	Professeure, Département d'éducation et de formation spécialisées, Faculté d'éducation, Université du Québec à Montréal	2008

COORDONNATRICE

Gobeil, Isabelle

* Au 31 mars 2006
1 Démission le 17 mai 2005

5.2 Les membres du Comité du rapport annuel 2004-2005

Nom	Fonction*
D'Arrisso, David	Président du Comité, étudiant au doctorat en administration de l'éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal
Bellemarre, Yvon	Directeur d'école à la retraite, Commission scolaire de l'Énergie
Bilodeau, France	Directrice, Développement des marchés, Télé-Université
Bissonnette, Claude[1]	Directeur, Affaires étudiantes et communications, Cégep de Sainte-Foy
Girard, Claude	Directeur adjoint, école primaire, Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Hamel, Thérèse	Professeure, Département des fondements et pratiques en éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval
Lessard, Claude	Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal
St-Pierre, Lise	Professeure, Université de Sherbrooke

COORDONNATEUR

Lehoux, Jean-François

* Au 31 mars 2005
1 Démission en novembre 2005

LES MEMBRES DU COMITÉ DU RAPPORT ANNUEL 2005-2006

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Ibrahim, Amir	Président du Comité, directeur des services administratifs et responsable de la sanction des études, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2006
Angers, Michel	Vice-président, Conseil central du Cœur du Québec	2005
Dagenais, Diane	Directrice adjointe, école Le Tandem, pavillon L, Commission scolaire de Laval	2006
George Kenneth[1]	Commissaire à la Commission scolaire de Montréal, Commission de la santé et de la sécurité du travail	2005
Rathé, Jean-Pierre	Consultant en formation	2005
Sergerie, Pâquerette	Présidente, Commission scolaire des Chic-Chocs	2006
Simard, Joane	Parent, technicienne en laboratoire, Pharmacie Normand Picard	2006
Vézina, Alain	Directeur général adjoint, Commission scolaire des Affluents, centre administratif	2006

COORDONNATEUR

Lehoux, Jean-François

* Au 31 mars 2006
1. Démission en novembre 2005

5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Stymest, Judith	Présidente du Comité, directrice, Service de l'aide financière et de l'accueil des étudiants étrangers, Université McGill	2005
Aubin, André-Sébastien	Étudiant au deuxième cycle, section Information et recrutement, Université de Sherbrooke	2006
Badaroudine, Soucila	Protectrice des droits des étudiantes et étudiants, Université de Sherbrooke	2008
Bernard, Denise	Coordonnatrice, Service de la formation professionnelle, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2006
Bissonnette, Claude[1]	Directeur, Affaires étudiantes et communications, Cégep de Sainte-Foy	2006
Fréchette, Guy	Vice-président et associé directeur du Québec, comptable agréé, Ernst & Young Canada	2008
Jasmin, Simon	Étudiant au doctorat, Département de génie mécanique, École Polytechnique de Montréal	2006
Karim, Farouk[2]	Étudiant au 1er cycle, Université du Québec à Montréal	2006
Martin, Robert	Étudiant, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2005
Provencher, Claude	Sous-ministre adjoint, Aide financière aux études, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	2005
Rochefort, Luc	Analyste, politiques et réglementation, Union des consommateurs, comités Budget, crédit et endettement et Produits et services financiers	2007
Voisine, France	Enseignant, Cégep de Saint-Félicien	2008

COORDONNATEUR

Vigneau, Paul

* Au 31 mars 2006
1. Démission en octobre 2005
2. Démission en février 2006

5.4 Le secrétariat

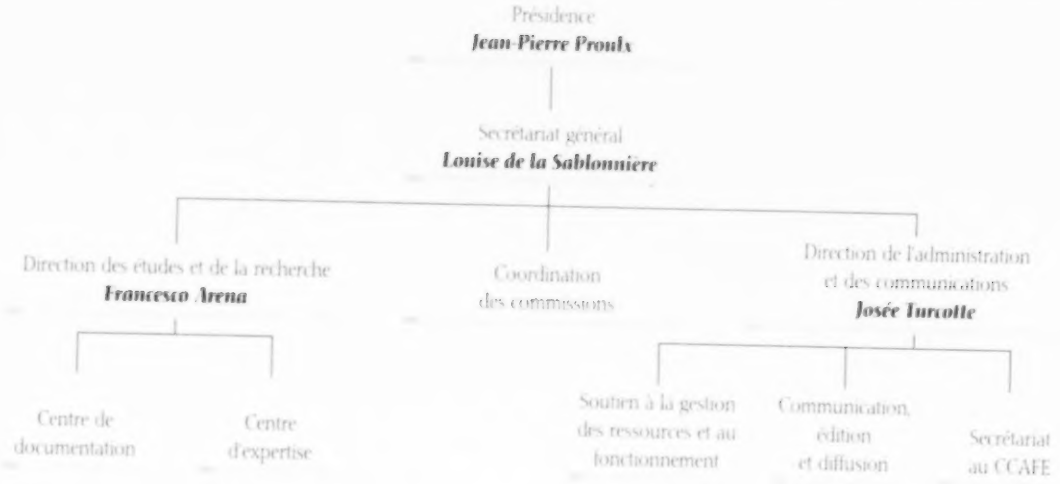

5.5 Les ressources financières

BUDGET ET DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006
PROGRAMME 01 – ADMINISTRATION ET CONSULTATION
ÉLÉMENT 07 – CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Supercatégories/catégories de dépenses	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Fonctionnement – Rémunération			
01 Traitements	1 628,8	1 478,8	1 473,7
02 Autres rémunérations	0,0	0,0	0,0
Sous-total	**1 628,8**	**1 478,8**	**1 473,7**
03 Communications	188,1	188,1	139,6
04 Services professionnels	381,6	381,6	365,8
05 Entretien et réparations	5,0	15,0	20,9
06 Loyer	8,0	8,0	9,5
07 Fournitures	16,0	16,0	13,9
08 Équipement	15,0	15,0	29,7
11 Autres dépenses	0,2	0,2	0,0
Sous-total	**613,9**	**623,9**	**579,4**
Amortissement			
67 Équipement informatique et bureautique	13,2	13,2	15,5
Sous-total	**13,2**	**13,2**	**15,5**
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES	**2 255,9**	**2 115,9**	**2 068,6**
Immobilisations			
08 Équipement	20,0	43,0	33,0
Sous-total	**20,0**	**43,0**	**33,0**
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS	**2 275,9**	**2 158,9**	**2 101,6**

Annexes

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

2 Sont considérés administrateurs publics : le ou la titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement et les membres des commissions nommés par le Conseil. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique aux membres du Conseil et aux membres des commissions.

Principes d'éthique

3 Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7 Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

---

1 Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

11 Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12 Les membres ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

14 Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16 Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

17 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.

18 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

Après-mandat

19 Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

20 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

21 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

22 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

23 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

24 Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

25 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

2 Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement : le ou la titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

Principes d'éthique

3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études, et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

Relations avec le public

6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité, le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

Neutralité

7 Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

---

1 Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

10 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

11 Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12 Les membres du Comité ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.

13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du ou de la titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle il ou elle a droit dans le cadre de ses fonctions.

14 Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15 Le ou la titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16 Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Après-mandat

17 Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

18 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

19 Le ou la titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

21 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

22 Suivant la conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

23 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie adopté à la deuxième réunion du Comité, le 19 avril 2000.

FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

Conseil supérieur
de l'éducation
Québec